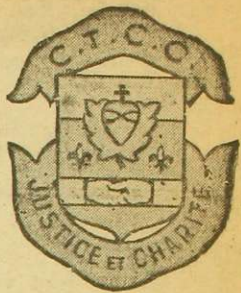




TRAVAIL

5



VOLUME XX — No 6

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL — JUIN 1944

La conférence internationale du travail de Philadelphie

BREVES IMPRESSIONS DE M. ALFRED CHARPENTIER

Je crois inutile de résumer les travaux de la Conférence Internationale du Travail qui a siégé pendant trois longues semaines, de la mi-avril à pratiquement la mi-mai.

Les journaux, dans le monde entier, ont tenu le public au courant de ces délibérations et ont rapporté les principales recommandations faites à toutes les nations membres de l'Organisation Internationale du Travail, soit les 41 qui étaient représentées à la Conférence de Philadelphie. Recommandations qui seront faites également aux nations futures membres de l'O.I.T., qui seront sans doute appelées à donner elles aussi leur adhésion à l'O.I.T., à l'après-guerre, lors de la signature du traité de paix.

Je note seulement quelques-unes des idées dominantes dans ces recommandations. La Conférence Internationale du Travail, résolue de réaliser dans l'avenir mieux que dans le passé, sa devise du progrès social par la justice sociale, a non seulement réaffirmé les principes directeurs adoptés par l'Organisation Internationale du Travail à sa fondation en 1919, mais elle a conféré à l'Organisation Internationale du Travail, à son organisme permanent, le Bureau International du Travail, l'attribution nouvelle de pouvoir examiner la politique économique des nations par rapport à leurs répercussions dans les conditions de travail de telle ou telle nation.

La Conférence Internationale du Travail a reconnu le devoir pour toutes les nations d'orienter leur politique économique sur le plan national et sur le plan international de façon à assurer le développement normal des industries dans chaque pays et à assurer le libre cours du commerce international, comme meilleur moyen pour porter l'emploi à son plus haut niveau dans le monde, et pour assurer le maintien de la paix entre les peuples.

La Conférence Internationale du Travail, dans le domaine de la sécurité sociale, a consacré un grand principe, à savoir que les nations devraient organiser leurs systèmes d'assurances sociales selon le système de la contribution tripartite préférablement à tout autre. La Conférence a en outre reconnu aussi la nécessité d'édifier tout système d'assurances sociales sur le principe de la sécurité du revenu à l'ouvrier. La Conférence a encore recommandé de compléter tout système national d'assurances sociales par un service de soins médicaux bénéficiaires à tous les citoyens sans distinction.

J'ai recueilli l'impression nette que la Conférence Internationale du Travail a accompli un travail vraiment constructif, parce que mû par un esprit de collaboration manifeste. Délégués gouvernementaux, patronaux et ouvriers paraissaient animés de la volonté de consentir des sacrifices mutuels pour éviter que le monde s'en aille à sa ruine dans l'avenir.

Aussi a-t-on admis d'emblée que les premiers pays à secourir après la guerre seront les pays dévastés avec leurs populations ruinées matériellement et dans une large mesure physiquement.

L'esprit social de la Conférence Internationale du Travail de Philadelphie était, indéniablement, dans l'ensemble de ses délibérations, un esprit d'inspiration chrétienne.

Assurément, depuis 25 ans, la sociologie chrétienne a invisiblement pénétré autant, sinon plus, que toute autre sociologie, les travaux des Conférences annuelles de l'Organisation Internationale du Travail.

Que penser, par exemple, de l'autorisation donnée avec empressement au Bureau International du Travail de constituer des comités paritaires d'industries dans les grandes industries à concurrence internationale, soit sur une base bipartite ou tripartite, mais préférablement tripartite. Tendance nouvelle qui est bien dans la ligne souhaitée par la sociologie chrétienne depuis longtemps.

Ajouterai-je en terminant que deux prêtres ont parlé à la Conférence de Philadelphie: l'évêque de Grand Rapids, dans l'Etat du Michigan, Mgr Francis J. Hass, l'un des conseillers techniques du délégué ouvrier de la Fédération Américaine du Travail, puis le R. Père Benjamin Nunez, délégué du gouvernement de Costa Rica.

Ils ne furent pas parmi ceux que l'on écoute le moins.

Contraste très intéressant

AU SUJET DE TROIS ARBITRAGES

UNE FOIS DE PLUS LES SYNDICATS CATHOLIQUES ONT REMPORTE UNE VICTOIRE PLUS FRUCTUEUSE QUE CELLE DES UNIONS INTERNATIONALES

Ces derniers temps, les employés de la ville de Montréal: policiers, pompiers, employés manuels et fonctionnaires ont été l'objet de trois décisions arbitrales. Ces décisions furent précédées dans chaque cas, par des grèves retentissantes.

Le Congrès Canadien du Travail qui organisa les policiers, les pompiers et un fort groupe d'employés manuels, eut la Commission Brossard pour disposer des griefs propres aux policiers et pompiers et en deuxième lieu propres aux employés manuels. Soit la Commission Brossard qui siégea dans les deux camps.

Dans le cas des policiers et pompiers, la décision arbitrale fut facile à rendre, car il ne s'agissait que de chercher à égaler les salaires de Toronto, mais ce que les intéressés furent loin d'obtenir de façon générale et nombre d'autres conditions de travail dans cette décision sont depuis l'objet d'une grande désillusion. Dans le cas des employés manuels, la décision n'a produit que déceptions et vifs mécontentements: mécontentement contre la Commission et mécontentement contre les officiers du Congrès Canadien du Travail.

Les employés manuels se plaignent de n'avoir pratiquement rien obtenu et que même dans le cas de certains hommes de mé-

tier, le salaire a été réduit. Ils accusent les officiers du Congrès Canadien d'avoir mal servi leurs intérêts sur la Commission Brossard. Lorsqu'ils comparent la situation qui leur est faite par cette décision avec les améliorations importantes accordées aux fonctionnaires municipaux par suite de la décision rendue par la Commission Lespérance, ils se considèrent avoir été bel et bien roulé par le Congrès Canadien du Travail.

Sur la Commission Lespérance qui décida des demandes des fonctionnaires municipaux, ces derniers étaient représentés par M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.

Le succès du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, affilié à la C.T.C.C., devrait servir de leçon à certains employés municipaux d'autres villes de la province qui croient nécessaire de confier au Congrès Canadien l'amélioration de leurs conditions de travail.

Nombre d'autres syndicats employés municipaux affiliés à la C.T.C.C., ont aussi remporté des succès signalés dans les négociations avec les autorités municipales de leur ville respective.

Que ces faits soient donc une leçon pour ceux à qui cela peut servir.

Alfred CHARPENTIER

Dix mille nouveaux abonnés?

LA CAMPAGNE D'ABONNEMENTS PROLONGEE JUSQU'AU 1er JUILLET

Aucun ouvrier ne peut donner du rendement et faire du beau travail à moins d'avoir à sa disposition des outils appropriés ou des machines perfectionnées. Il en est de même du mouvement syndical catholique; s'il veut donner du rendement, s'il veut remplir efficacement et pleinement son rôle, il doit utiliser dans son travail les outils les plus perfectionnés, les plus appropriés.

Or le journal syndical, l'expérience nous l'a prouvé, est bien l'outil le plus perfectionné, en même temps que le plus puissant que possède notre mouvement syndical catholique pour faire du travail sérieux et en profondeur. Le journal "Le Travail", organe officiel de la C.T.C.C., est plus qu'un outil; c'est, par la variété de son information, le sérieux de ses idées, l'à-propos et la vigueur de ses articles, un véritable coffre d'outils mis à la disposition aussi bien des membres que des chefs.

Consciente de la nécessité de donner à son organe officiel une plus grande efficacité encore, une puissance plus marquée, la C.T.C.C. lançait dernièrement une campagne d'abonnements et de propagande pour "Le Travail", afin d'obtenir au moins 10,000 nouveaux abonnés.

10,000 nouveaux abonnés! C'est-à-dire des milliers de lecteurs de plus, c'est-à-dire de l'argent amassé pour l'amélioration et le perfectionnement du journal.

Nous n'avons pas encore reçu de toutes les régions les rapports de leurs activités au sujet de cette campagne d'abonnements; cependant, nous sommes en mesure d'annon-

cer que dans de nombreux centres on a formé des bureaux de circulation, que des gens très enthousiastes se sont mis à l'oeuvre depuis plusieurs semaines et que les résultats obtenus sont des plus encourageants.

Ces beaux exemples nous font espérer que partout où il y a des organisations syndicales, il se trouvera des chefs syndiqués convaincus qui tiendront à faire largement leur part afin de participer au beau succès de cette campagne qui sera proclamé lors du prochain congrès de la C.T.C.C.

Ne l'oublions pas, le devoir des chefs est de s'occuper d'abord, en tout premier lieu, des choses les plus pressantes, des choses les plus importantes et la question de la propagande et de la diffusion du journal en est une des plus pressantes, en est une des plus importantes.

Le comité Central de propagande voulant donner à tous la chance de se reprendre, de faire mieux encore, a décidé de continuer la campagne d'abonnements pour "un autre quinze jours". Cela reporte donc la fin de la campagne d'abonnements au 1er juillet.

Que tous les syndiqués, que tous les syndicats, que tous les centres se mettent hardiment et courageusement à la besogne; que tous ceux enfin qui ont à coeur d'aider efficacement le journal de leur mouvement donnent le coup de coeur final. La parole est à vous tous; nous sommes sûrs que vous répondrez nombreux à notre appel.

Alphonse BEGIN

Homages aux syndicats et à la ville de Sorel (Voir pages 7, 8, 9 et 10)

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

STALINE ET LA RELIGION

Quelle est la pensée de Staline sur la religion? Le quasi-silence de Staline dans son article de 1939 est bien plus une tactique qu'un abandon de la lutte antireligieuse. Il écrit en effet: "Le matérialisme dialectique et le matérialisme historique constituent le fondement théorique du communisme". Or les théologiens du communisme: Marx, Engels et Lénine ont expliqué le fait religieux en fonction de leur philosophie générale et ont affirmé que la critique de la religion fait partie intégrante de la doctrine communiste.

Leur doctrine est athée. La religion pour eux n'est qu'une illusion, le fruit de l'ignorance, le reflet d'un Etat économique anormal et un instrument d'exploitation. Ces appréciations sont tirées de déclarations assez récentes. Ainsi: des ouvriers américains posaient à Staline la question suivante: Le parti communiste pourrait-il à l'avenir garder la neutralité à l'égard de la religion, si cette dernière prêtait son appui à la science et ne se posait pas en adversaire du communisme? Staline répondit: Le parti ne peut pas rester neutre à l'égard des colporteurs de préjugés religieux, à l'égard du clergé réactionnaire empoisonnant la conscience des travailleurs.

Le matérialisme communiste est antireligieux. "Se basant sur les intérêts bien compris du prolétariat, déclare Staline, ils (les communistes) menèrent une campagne contre le catholicisme et contre le protestantisme et contre l'orthodoxie, pour assurer le triomphe de la mentalité socialiste". Ne pas oublier cette déclaration quand les communistes tendent la main aux catholiques. Comment lutter contre la religion? Par la propagande antireligieuse active et indirectement par le développement de la lutte des classes, mais en adaptant toujours son attitude aux circonstances. C'est ainsi qu'au point de vue international, il faut proclamer que la liberté de pratiquer les cultes est garantie par la loi: il faut endormir l'opinion publique des grandes démocraties. Et la propagande continue sournoise, identifiant le corporatisme italien et la doctrine sociale de l'Eglise, qualifiant de fasciste une organisation comme la J.O.C.; on intéressera tous les ouvriers aux camarades russes qui souffrent et luttent pour libérer les classes laborieuses du fascisme et de la guerre.

Quoi qu'il en dise, le communisme se présente comme une religion avec son credo matérialiste, sa morale large, son pape Staline, ses fêtes: 1er mai...

P.-E. Bolté, P.S.S. Le communisme athée. Le séminaire, vol. IX (mars 1944) 46-59.

LE SPECTRE DE LA GUERRE CIVILE

Les pays abandonnés à eux-mêmes se désintègrent facilement. Depuis plus de trois ans, plusieurs pays du continent européen n'ont connu d'autre gouvernement que celui des forces d'occupation dont l'autorité n'a jamais été acceptée.

Tout le monde est contre quelque chose, en général contre l'Allemand. Les vieilles jalousies locales revivent. Ajoutez l'étreinte économique et l'absence d'une vie normale, — et vous avez des circonstances dangereuses.

Nous ne devons pas fermer les yeux sur le fait qu'actuellement la guerre civile règne en Yougoslavie. Le gouvernement marionnette croate lutte contre les partisans et aussi contre les forces du ministre yougoslave de la guerre, le général Mihailovich.

Les partisans jouissent d'une grande publicité à cause de la possession de leur soi-disant poste radiophonique de la Yougoslavie libre. A date, le général est membre du gouvernement du roi Pierre complètement reconnu par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. L'activité des partisans est en partie la résistance des paysans et en partie d'inspiration communiste.

Le "Tito" si souvent mentionné, n'est pas un individu, mais une organisation bel et bien sous l'influence russe. Des tentatives d'établissement de Soviets ont eu lieu ici et là; les vies et les propriétés des fermiers serbes ont été menacées.

En Grèce, c'est évidemment le même danger. Au début de novembre, le correspondant du "Times" à Ankara rapportait des rencontres (clashes) entre organisations de guérillas rivales. L'un de ces mouvements de résistance est d'extrême gauche et sous influence communiste; un autre mouvement lui reproche d'intimider et de vouloir monopoliser le contrôle de la résistance pour établir le communisme. Ce qui est inquiétant, c'est qu'on ne veut pas le retour du roi, chef reconnu du gouvernement grec, sans qu'un plébiscite l'y ait autorisé.

The Spectre of Civil War, Comment, "The Month", (London) vol. 179 (Nov.-Déc. 1943) 386.

LES ENCYCLIQUES AU PARLEMENT

Un signe des temps bien précieux à marquer, c'est l'intérêt grandissant de nos hommes politiques pour les enseignements sociaux des Souverains Pontifes. Quelle que soit la religion à laquelle ils appartiennent, ceux qui portent des responsabilités publiques comprennent de plus en plus que cet enseignement n'est pas destiné exclusivement aux catholiques, mais qu'il s'adresse à tous les hommes de bonne volonté qui peuvent l'entendre...

Nous en avons eu des exemples au Parlement fédéral, comme le 22 mars 1943, quand M. Douglas cita "Quadragesimo Anno"; et voici qu'au Parlement du Manitoba, le député Stubbs, représentant indépendant de Winnipeg, citait cette même encyclique le 6 avril dernier. Mais comme il le fit pour dire que Pie XI s'était prononcé en faveur du socialisme, il s'attira une digne réponse du député Préfontaine, qui expliqua en pleine Chambre la doctrine sociale de l'Eglise, en mettant les choses au point.

Le discours de M. Préfontaine mérite d'être lu dans son entier par les parlementaires. Bornons-nous ici à insister sur l'esprit qui s'en dégage, afin d'en tirer quelques conclusions. Il approuve certainement la lecture des encycliques par tous; mais il se hâte d'ajouter: "Afin que cette lecture soit profitable, il faut qu'elle soit inspirée par un désir sincère de comprendre la doctrine exposée, et non par une espérance secrète d'y découvrir certains passages qui, détachés du contexte, pourraient servir à établir la vérité d'une théorie..."

"Le Droit", 27 avril, d'après les Nouvelles catholiques anglaises, 16 mai 1944.

(Suite à la page 6)

Tannerie : 4900, rue Iberville Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

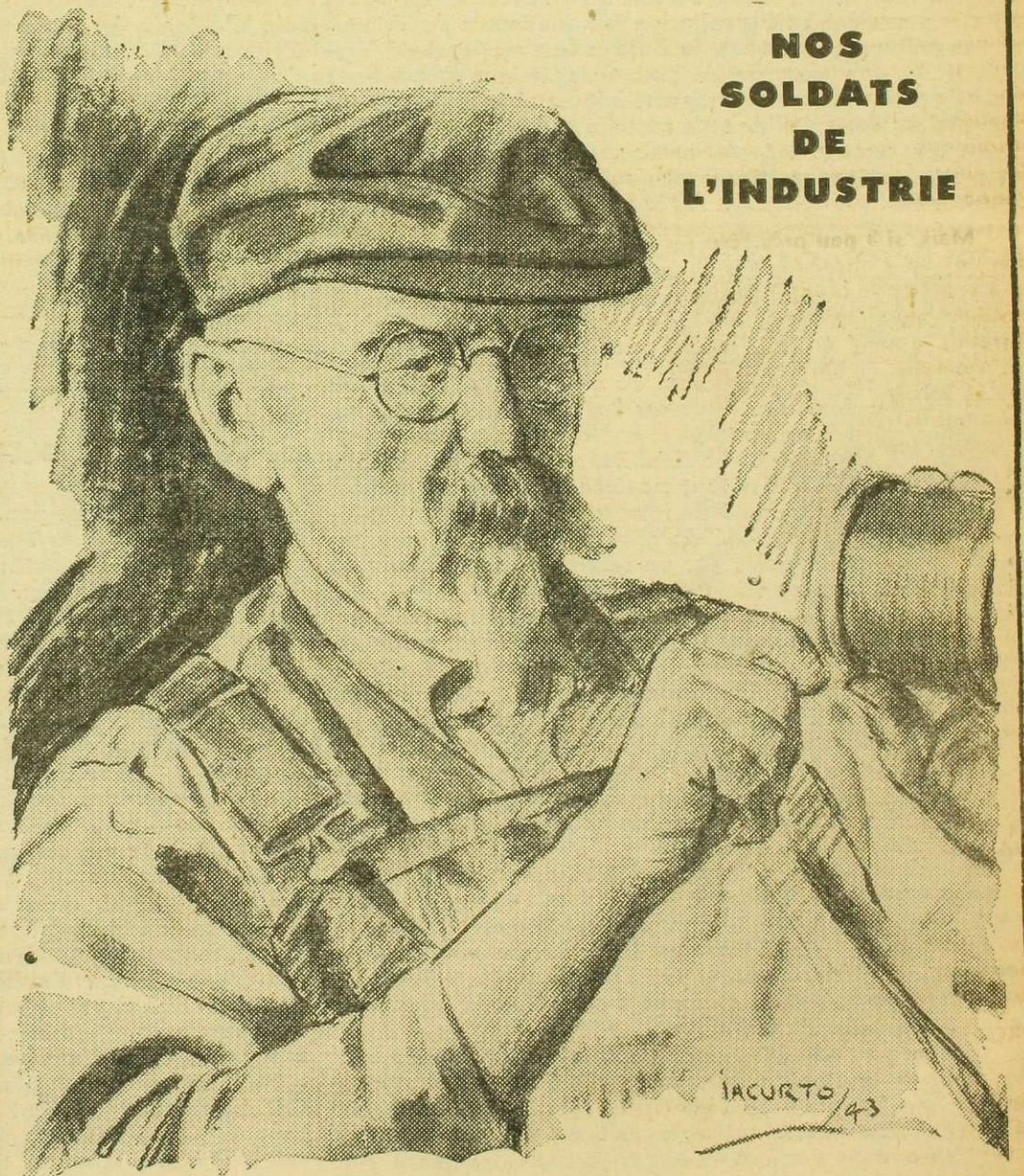
POLITIQUE JUDICIEUSE DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE L'EX- PROPRIATION DE LA MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER

Avec l'expropriation de la Montreal Light, Heat and Power, la moitié des services d'électricité de la province qui déservent le tiers de la population et les industries essentielles, est maintenant propriété publique. Ce n'est pas tellement nouveau que nous croyons. Près d'ici, à Westmount, c'est le public qui est propriétaire des services d'éclairage; dans la province d'Ontario, une commission hydro-électrique exerce ses droits depuis nombre d'années. Dans les deux cas, les taux d'éclairage payés par la population et par l'industrie sont comparativement bien moins élevés que ceux payés par les citoyens de Montréal.

La diminution des taux est une des principales raisons qui justifient l'expropriation. Le gonflement artificiel du capi-

(Suite à la page 6)

NOS SOLDATS DE L'INDUSTRIE



Voici, choisi parmi des milliers de travailleurs canadiens, un homme qui mérite d'être cité en exemple à toute la population: M. Paul-Samuel Doré, âgé de 73 ans, mécanicien et surintendant d'une usine de Joliette. Toute sa vie, M. Doré fut un meneur d'hommes; on l'a toujours vu au premier rang, chaque fois que les intérêts de sa ville, de sa province ou de son pays furent en jeu. Malgré son âge,

M. Doré donne, cette fois encore, un magnifique exemple de courage et de détermination en travaillant avec dévouement à fabriquer des pièces d'équipement dont nos troupes ont besoin. Si nous tenons aujourd'hui à vous présenter M. Doré, c'est qu'il représente avec honneur tous les loyaux travailleurs du Canada, tous les Canadiens patriotes qui savent que la victoire commence à l'usine.

PUBLIÉ EN HOMMAGE AUX OUVRIERS CANADIENS PAR LA BRASSERIE MOLSON

Face aux réalités!

Chronique de François-Albert Angers, professeur, sur les questions économiques et sociales dans leurs relations avec les problèmes ouvriers.

Par delà le salaire!

J'ai consacré la plupart des nombreuses chroniques que j'ai eu l'avantage de publier dans ce journal à examiner certains aspects du problème des salaires, de la hausse des salaires en particulier. Je m'y suis même peut-être attardé, mais à dessein parce que je sais que c'est là, et non sans raisons évidentes, la question centrale pour tout ouvrier ou syndicat ouvrier.

Il resterait d'ailleurs beaucoup à en dire : le sujet est si complexe ! Mais il me semble avoir atteint mon but qui était précisément de faire valoir cette complexité et de montrer qu'en dehors de l'augmentation de salaire résultant du progrès technique, tout cela est tellement mêlé que l'ouvrier ne peut jamais être sûr de bien y gagner aux augmentations obtenues. Une hausse des prix équivalente, une augmentation du chômage résultant de la diminution des ventes peuvent à tout moment lui enlever les avantages qu'il a reçus, aggraver sa situation même. Et de fait, c'est bien ce qui se produit dans un grand nombre de cas. De sorte que les avantages seraient nombreux pour les ouvriers de pouvoir faire porter leur action sur des moyens plus simples et plus sûrs quand ils cherchent à améliorer leur situation.

Ces moyens existent et si les syndicats de tous les types ont toujours été un peu, et souvent beaucoup, portés à les oublier, c'est qu'étant nés sous le signe de la lutte antipatronale, ils ont toujours eu bien de la difficulté à se tirer de cette hantise d'un passé qui s'explique mais qui était par trop révolutionnaire. Tous ces moyens, ils tiennent à de l'action ouvrière en dehors de l'usine proprement dite et visent à réduire le coût de la vie de l'ouvrier.

Une forme neutre et efficace d'augmentation de salaire

Au fond, c'est le même résultat qui est atteint. Après tout, le salaire que l'ouvrier reçoit à son travail, tel qu'exprimé en un certain nombre de dollars, ne signifie rien du tout par lui-même. Si l'ouvrier sait, lui, la différence qu'il faut faire entre ce que représentent deux salaires de \$25 et de \$35 par semaine à Montréal, ou l'un à Montréal et l'autre à Rimouski, c'est qu'il a une expérience journalière qui lui permet de saisir immédiatement quel genre de vie il peut mener avec ce salaire.

Mais le même \$35 ne valait pas du tout la même chose pour l'ouvrier de 1920, ou pour l'ouvrier de 1934, qui payait sa nourriture deux fois moins cher que le précédent ni pour l'ouvrier d'aujourd'hui à qui elle coûte 35% plus cher. Dans le même temps et dans la même ville, le même salaire vaudra plus pour celui qui se sert d'une partie de son argent afin de s'acheter des graines de semences et de cultiver un jardin, ou pour celui qui, par un moyen ou par un autre, trouverait le moyen d'acheter dans le gros. Il vaut plus, pour celui qui a le talent d'organiser son affaire et de payer comptant, que pour celui qui achète tout à crédit et paye des intérêts et des frais de toutes sortes. Et ainsi de suite.

En d'autres mots, ce qui

valent aux plus belles augmentations de salaires. Et avec combien plus de bien-être social!

Autour du logis, il y a tout de suite la politique du jardin-ouvrier. Excellent moyen pour l'ouvrier de s'assurer les légumes frais en saison, de faire de petites provisions de légumes de caves ou de conserves, de réduire par suite les dépenses à son compte d'épicerie tout en se donnant à lui et à sa famille une occupation de loisirs éminemment saine à tous égards.

L'action coopérative

Il y a surtout l'action à portée illimitée au point de vue économique et si riche au point de vue social que constituent les développements coopératifs. Les diverses formes

d'organisations coopératives sont sorties non pas de théories, mais de la nécessité. Elles ont été inventées par les humbles, par ceux dont les besoins matériels étaient grands, parce que leurs revenus, faibles. C'est le moyen pratique qu'ils ont trouvé eux-mêmes de tirer le meilleur parti possible du peu dont ils disposaient.

Les premières coopératives de consommation en particulier, telles que nous les connaissons aujourd'hui, ont été mises sur pied précisément par de pauvres ouvriers qui devaient vivre, vers 1840, avec de 20 à 25 cents par semaine, et qui n'avaient même pas le moyen de s'acheter, pour s'en couvrir, une des couvertures de laine qu'ils travaillaient à fabriquer dans l'usine de leur ville.

Et grâce à leur action, ils ont bâti avec rien un système d'entreprises qui compte aujourd'hui plusieurs millions de membres, fait pour plusieurs centaines de millions d'affaires dans divers domaines, et distribuent, sous forme de réductions de prix et de ristour-

nes à ses membres, des millions de dollars qui sont autant d'augmentations de leurs salaires.

Ne peut-on pas se demander à bon droit si nos ouvriers à nous, ceux de Montréal en particulier, ceux de nos syndicats en tout particulier, n'ont pas trop négligé cet excellent et infailible moyen d'améliorer leurs salaires, sans même avoir à entreprendre ces luttes épuisantes et si souvent sans résultats contre les directions patronales. Il fait vraiment pitié de voir une ville comme Montréal ne compter encore que deux petites coopératives, qui ne groupent même pas à elles deux 1500 membres, et bien peu d'ouvriers parmi tout cela. N'est-ce pas à y penser? Ne devrait-on pas, dans nos syndicats, non seulement y penser, mais se déterminer au plus vite à passer à l'action.

François-Albert Angers,
professeur à l'École des
Hautes Etudes
commerciales.

État certifié des salaires payés par la Dominion Textile

Le salaire hebdomadaire moyen versé à tous les employés des usines de la Dominion Textile Company Limited, durant la quinzaine à laquelle a trait le certificat des auditeurs, est de \$24.08.

Les employés masculins adultes ont retiré en moyenne \$30.44 par semaine.

La semaine normale de travail pour le personnel des filatures est de 48 heures; pour tout travail supplémentaire, le sursalaire est de 50% du salaire régulier.

Le tableau suivant fournit les indications détaillées quant à la répartition des employés d'après l'âge et le sexe, ainsi qu'au salaire horaire moyen pour chaque catégorie d'employés.

CATÉGORIE D'EMPLOYÉS	Pourcentage du personnel total	Salaire horaire moyen cents à l'heure
Hommes		
21 ans et plus	45.9%	56.8
18-20 ans	5.3	45.8
moins de 18 ans	8.6	37.4
Femmes		
18 ans et plus	34.0	42.0
moins de 18 ans	6.2	36.5
Tous les employés	100.0	48.9

Nous avons examiné les listes de paie de la Dominion Textile Company Limited pour la quinzaine terminée le 4 mars 1944, et nous certifions que le tableau ci-dessus est un état exact de la répartition des employés d'après l'âge et du salaire horaire moyen de tous les membres du personnel des filatures pour la période en question.

P. S. ROSS & SONS, MONTREAL
comptables agréés

Le 19 mai 1944

Ces chiffres sont basés sur les salaires des seuls employés des usines. Ils ne comprennent pas les traitements des officiers de la compagnie, ni ceux des surintendants d'usine, des assistants-surintendants, des employés du bureau chef ou des bureaux d'usine.

**DOMINION TEXTILE COMPANY
LIMITED**

Belles manifestations syndicales à Joliette

Les 13 et 14 mai derniers avaient lieu à Joliette deux journées syndicales qui remportèrent un franc succès. Nous sommes heureux de publier un compte rendu de ces manifestations préparé par M. Fernand Jolicoeur, chef du secrétariat des Syndicats catholiques Nationaux de Joliette.

Samedi soir, 13 mai

Les manifestations commencent par un ralliement à la salle du marché, sous la présidence de M. Yvon Ricard, président des directeurs du secrétariat des syndicats de Joliette. Tous les syndicats étaient représentés par les exécutifs.

M. Yvon Ricard souhaite la bienvenue à M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C., marque l'étape à laquelle est rendu le syndicalisme catholique à Joliette et met en lumière le fait que le secrétariat, ouvert par S. E. Mgr l'Évêque, au mois de septembre dernier, est le lien vivant entre les syndicats de la ville et de la région de Joliette.

Représentants des Syndicats

Et puis, quelques représentants de nos syndicats de Joliette dirent en style sobre mais clair les bienfaits apportés par le syndicalisme catholique à eux-mêmes et à leurs compagnons de travail, en même temps qu'ils faisaient l'histoire de leur syndicat. Ainsi parlèrent tour à tour MM. Emile Ducharme, président du syndicat des employés en imprimerie; Jos. Auger, secrétaire du syndicat des ouvriers en métallurgie; Lucien Lépine, vice-président du syndicat des ouvriers en construction; Henri Thouin, représentant du syndicat des employés en biscuiterie; Luc Brien, président du syndicat de Crabtree Mills.

Fernand Jolicoeur

Le chef du secrétariat donne les raisons qui doivent attirer au syndicalisme catholique les ouvriers de chez nous: une famille à faire vivre, l'unité de leur race à conserver et leur âme à sauver.

Chanoine Caillé

M. le chanoine Caillé, aumônier général des syndicats de Joliette, résume d'abord, à larges traits, les bienfaits du syndicalisme rappelés par les orateurs précédents et note que tout ne se résume pas à une question de salaire, mais que d'après la doctrine sociale de l'Église, les syndicats apportent à leurs membres des biens intellectuels, religieux et moraux. L'orateur précise que les patrons eux-mêmes en retirent des bienfaits et il apporte des exemples. Dans une seconde partie, il fonde le progrès du syndicalisme sur la concorde entre les membres et les différents syndicats et sur la collaboration de plus en plus intense des patrons.

Louis Durand

Or, cette collaboration des patrons et des ouvriers, M. Louis Durand, président du

syndicat patronal de la construction, en apporte le gage, et souhaite que tous travaillent à l'embellissement de notre ville et au succès du syndicalisme.

Gérard Picard

M. Picard, s'appuyant sur les encycliques, présente la thèse solide que seule la doctrine sociale de l'Église peut actuellement sauver le monde. Il rappelle en passant la prévoyance générale de Léon XIII et demande aux ouvriers de suivre la doctrine des encycliques. Marquant le rôle de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, il la montre agissante et s'appuyant sur les différents syndicats des centres en majorité catholique pour faire triompher la cause du syndicalisme catholique dans la province.

Dimanche, 14 mai

A toutes les messes de nos trois églises, la prédication s'est faite sur le syndicalisme. A St-Pierre, S. E. Mgr l'Évêque en a parlé dans sa pastorale; à la cathédrale, M. l'abbé Henri Pichette, aumônier des syndicats de Joliette, montre le sens et la valeur du travail; au Christ-Roi, M. l'abbé Gaston Marsolais, aumônier du syndicat de Crabtree Mills, démontra tous les avantages du syndicalisme.

Dimanche après-midi

A l'École supérieure St-Viateur eut lieu, sous les auspices du Cercle St-Charles-Borromée, une séance d'étude présidée par M. Emile Ducharme. M. Gérard Picard expliqua le sens et la portée de la législation ouvrière actuelle au fédéral et au provincial.

L'étude s'est faite sous forme de forum: des explications d'abord et beaucoup de questions ensuite. M. Picard précisa les stipulations de la loi relative aux métiers de la construction, aux usines, à la profession d'institutrice, à la profession de fabricants de beurre, et même le point de vue patronal.

Dimanche soir

Un souper-causerie groupait à l'hôtel Windsor l'élite de nos syndiqués, de nos patrons et de la population joliettaise.

Yvon Ricard

Plusieurs discours importants clôturèrent la journée syndicale. M. Yvon Ricard parlant le premier, souhaite la bienvenue aux visiteurs de l'étranger, remercie les nombreux convives, et surtout S. E. Mgr l'Évêque de son extrême bonté à l'égard des syndicats et du secrétariat des syndicats dont il est le Père.

Louis Durand

M. Louis Durand se fait l'interprète des employeurs et des patrons et assure nos ouvriers de la collaboration patronale et remercie la population de Joliette de l'encouragement donné aux patrons et ouvriers en construction.

(Suite à la page 12)

Séance du bureau confédéral

Tenue à Québec le 27 mai

AFFILIATIONS A LA CTCC

A sa dernière réunion, le bureau confédéral de la C.T.C.C. a reçu l'affiliation de 3 nouveaux syndicats: le syndicat professionnel des instituteurs et des institutrices de Hull, le syndicat des employés des institutions religieuses de St-Hyacinthe, et le syndicat des employés municipaux de Rivière du Loup.

Voilà une preuve de plus que le syndicalisme catholique progresse, qu'il étend ses ramifications à tous les métiers, à toutes les professions, à toutes les occupations.

Un à un les préjugés tombent; une à une les craintes se dissipent.

Nous soulignons avec plaisir l'affiliation du syndicat des instituteurs et des institutrices de Hull. C'est la première association du genre,

croions-nous, à s'unir au mouvement syndical catholique. Il faut espérer qu'avant longtemps tous les syndicats de professeurs seront encadrés dans la C.T.C.C.

DATE DU CONGRES GENERAL DE LA C.T.C.C.

Tous les syndiqués savent que le congrès général de la C.T.C.C. aura lieu cette année aux Trois-Rivières, une ville où le syndicalisme catholique se développe rapidement, une ville où les artisans de ce mouvement ouvrier travaillent d'arrache-pied pour gagner à la bonne cause tous les salariés. A sa dernière assemblée, le bureau confédéral a fixé la date de la tenue de ces états généraux des syndicats, soit les 17, 18, 19 et 20 septembre.

Qu'on se prépare immédiatement à rendre fructueuses ces assemblées. C'est la tâche de chaque syndiqué.

DE RETOUR DE PHILADELPHIE

M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., de retour de Philadelphie, où il a pris part à la récente conférence du Bureau International du Travail, à titre de conseiller technique du délégué du gouvernement canadien, a donné un bref résumé des principales questions étudiées à ces assises.



Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢



"C'EST BIEN SUFFISANT!"

C'est ce que "Le Diable Rouge de la Forêt" souffle à l'oreille. Mais pour celui qui sait ce que le feu a de danger, ce n'est pas suffisant tant que le dernier tison n'a pas été réduit en poudre, piétiné et arrosé d'eau.

Est-ce trop vous demander à vous qui vous promenez dans les forêts du Québec, dans ces forêts dont vous tirez du plaisir? Votre présence dans la forêt vous marque comme un sportif amoureux de la nature; Conservez les choses que vous aimez—les arbres, les rivières et les lacs; le poisson et le gibier; n'oubliez jamais de faire soigneusement ces trois choses que vous devez à vous-même et à vos confrères sportifs:

- 1.—Piétinez
- 2.—Détisez
- 3.—Arrosez le feu

ÉTEINDRE
votre feu de camp,
c'est le premier
pas pour
ÉLIMINER
les feux de forêts.

The Shawinigan Water & Power Company

Électricité  Produits Chimiques

GÉNIE CIVIL • TRANSPORT • CONSTRUCTION

Ceci est la deuxième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.

Le TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION — ADMINISTRATION

3447 St-Hubert, Montréal — Tél. Frontenac 3396

Directeur : Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.

Rédacteur en chef : Pierre Forest.

Secrétaire de la Rédaction : Anna-Maria Pigeon, B.A.

Collaborateurs :

Alfred Charpentier : président de la C.T.C.C.

Gérard Picard : secrétaire et organisateur de la C.T.C.C.

L'abbé Jean Bertrand, aumônier.

L'abbé Maurice-J. Maher, assistant-aumônier.

Questions économiques : F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Economique.

Revue des journaux et périodiques : l'abbé Lambert Boyv, D.Th.

Administrateur : J.-René Lapointe.

Aviseur légal : Maurice Julien, avocat.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



Pour solutionner le problème de l'habitation

Il devient urgent de trouver une solution au problème du logement. La nouvelle loi fédérale y pourvoit dans une certaine mesure. Faite pour rencontrer les besoins généraux de tout le pays, elle offre de nombreux avantages. Mais il reste à chacune des provinces de la compléter par une législation plus adaptée à ses besoins particuliers. Ainsi, nous la croyons nettement insuffisante pour répondre au problème du logement tel qu'il se pose chez nous tout particulièrement pour la classe ouvrière.

Les statistiques révèlent en effet que plus de 67% de la population ouvrière du Québec a présentement un revenu qui ne dépasse pas \$100 par mois, alors qu'avant la guerre ce même revenu était en moyenne de \$900 par année. Si l'on considère de plus que la famille ouvrière moyenne est de six membres, on comprend facilement qu'elle vit au jour le jour et qu'il lui est impossible d'accéder à la propriété. Les faits d'ailleurs le démontrent bien clairement puisqu'à Montréal on ne compte que 11.2% de propriétaires, et à Québec 19.5% (Toronto 42%, Hamilton 44.5%). S'il existait une statistique pour la classe ouvrière seule, le pourcentage des propriétaires serait beaucoup plus bas.

Notre gouvernement provincial comprend la situation et nous annonce une législation spéciale. C'est de souveraine importance du point de vue économique et social, comme aussi d'un point de vue humain et moral. L'intérêt que le Conseil supérieur de la Coopération a toujours porté au bien-être des travailleurs et le succès des réalisations qu'il a suscitées et dirigées un peu partout dans la province l'incitent à considérer avec attention un tel problème et à préciser ce qu'est vraiment la solution coopérative.

Le prochain numéro d'ENSEMBLE!, revue de la coopération, sera exclusivement consacré à l'habitation. Préparé par un groupe de techniciens, ce numéro spécial envisagera le problème tel qu'il se pose dans notre province. On y verra quelle est la situation du logement dans nos grandes villes, nos villes moyennes et dans les campagnes. Les aspects techniques et financiers, c'est-à-dire les nombreux facteurs qui entrent en cause dans la construction et le jeu du profit ou de la spéculation sur ces différents facteurs seront analysés. Une section sera réservée aux essais de solution, lois du logement et réalisations diverses.

A partir de ce travail préliminaire et en tenant compte de la dernière législation fédérale, des spécialistes ont rédigé un projet bien défini d'une politique provinciale du logement : politique dont pourraient bénéficier les municipalités, les sociétés sans buts lucratifs, les chefs de famille construisant pour eux-mêmes et les sociétés coopératives.

Mais les sociétés coopératives, en quoi consistent-elles dans le cas de l'habitation, quels sont leurs avantages, quelles difficultés rencontrent-elles, comment les organiser et leur assurer un bon fonctionnement? Voilà autant de questions bien concrètes que nous recevons de plus en plus souvent au secrétariat du Conseil supérieur de la Coopération et auxquelles nous consacrerons la majeure partie du numéro de juin-juillet de la revue ENSEMBLE! Nous y joindrons un modèle de constitution d'une coopérative d'habitation.

La part que déjà les mouvements ouvriers ont prise dans les projets coopératifs réalisés ou en voie de réalisation invitait manifestement le Conseil supérieur de la Coopération à aider la classe ouvrière en lui apportant les précisions et les renseignements nécessaires à la réussite de la coopération dans le domaine de la construction et de l'habitation.

Eugène BUSSIERE, secrétaire du Conseil supérieur de la Coopération.

N.B.—On peut se procurer ENSEMBLE! dans les principaux dépôts de journaux, ou en s'adressant à 30 rue Hébert, Québec. Le prix du numéro \$0.15.

Attention! Attention! à tous les syndicats

Pressante recommandation est faite à tous les syndicats d'acquitter avant le 15 juillet, leurs taxes per capita à la C.T.C.C. pour le mois de mai, afin de s'assurer le privilège d'envoyer des délégués au Congrès de la C.T.C.C., aux Trois-Rivières, en septembre prochain.

Nombre de délégués furent admis au Congrès de Granby par extrême condescendance de la part du Congrès, parce que les syndicats que représentaient ces délégués avaient acquitté, après le 15 juillet, leurs taxes per capita du mois de mai, ce qui est contraire à l'article 65 de la Constitution de la C.T.C.C., qui se lit comme suit: 'Pour avoir droit d'être représentés au congrès, les organisations affiliées devront avoir payé le per capita du dernier mois de l'année fiscale (mois de mai), avant le quinze (15) juillet suivant.'

Les officiers des syndicats voudront bien prendre note de cet avis.

M.-A. BOURDON,
trésorier de la C.T.C.C.

Les Syndicats Catholiques ont la majorité des votes!

Québec. (P.C.) — Le vote de représentation à la Mastercraft Uniform Co. à Québec, a donné la majorité à l'Union catholique des ouvriers en confection de Québec.

Cette manufacture de vêtements militaires comptait 462 employés, hommes et femmes, inscrits au moment du vote.

Depuis plusieurs semaines l'Union Amalgamée d'Amérique désirait le vote, prétendant qu'elle groupait la majorité des employés de la Mastercraft Uniform Company.

Le Syndicat a accepté le vote pour régler la question et le scrutin a donné le résultat suivant:

358 votes pour les Syndicats catholiques;
79 votes pour l'Union

Amalgamée d'Amérique;

14 votes nuls;

11 employés absents.

462 voteurs inscrits.

L'Union catholique des ouvriers en confection est désormais l'union reconnue pour négocier avec la Mastercraft Uniform Co., toute convention collective de travail au nom des ouvriers et ouvrières de cette firme.

Les Syndicats catholiques avaient comme scrutateurs MM. Alphonse Roberge et Gérard Courcy. L'Union Amalgamée d'Amérique, MM. A. Queuette et J. Oigny.

Le ministère fédéral du Travail avait comme représentants MM. Liguori Pépin, B. Bédard et Mlle Albertine Leclerc.

Politique judicieuse...

(suite de la page 2)

tal de la Montreal Light, Heat and Power et la politique égoïste de la compagnie pendant plus d'un demi-siècle ont abouti à l'enrichissement de quelques particuliers aux dépens du public. Les insuccès répétés du gouvernement, qui s'efforçait de faire diminuer les taux au moyen d'une politique d'arbitrage, ont mené à la seule alternative alors possible, l'expropriation, qui rendra justice aux actionnaires, et à la prise de possession par le public.

Mais l'expropriation de la compagnie Montreal Power n'est que le premier pas du gouvernement provincial vers une plus grande initiative dans la nationalisation des services d'électricité, la distribution de l'électricité à un coût moins élevé aux industries de la province, et une plus grande électrification des centres ruraux. Cette dernière initiative est d'une très grande importance immédiate. Les services d'éclairage aux grands centres populeux étaient avantageux, car il s'y trouvait un plus grand nombre de consommateurs, ce qui permettait d'établir des taux moins élevés. Cet obstacle, fournir l'électricité à un groupe de population moins dense, pouvait seulement être déjoué par la mainmise du gouvernement et un contrôle d'Etat. Le gouvernement Godbout a ouvert la route à l'électrification des campagnes, permis l'abaissement du coût de l'électricité distribuée aux industries de la province, et ouvert ainsi une nouvelle ère à une plus grande expansion économique.

(Communiqué)

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS
"COLONIAL"

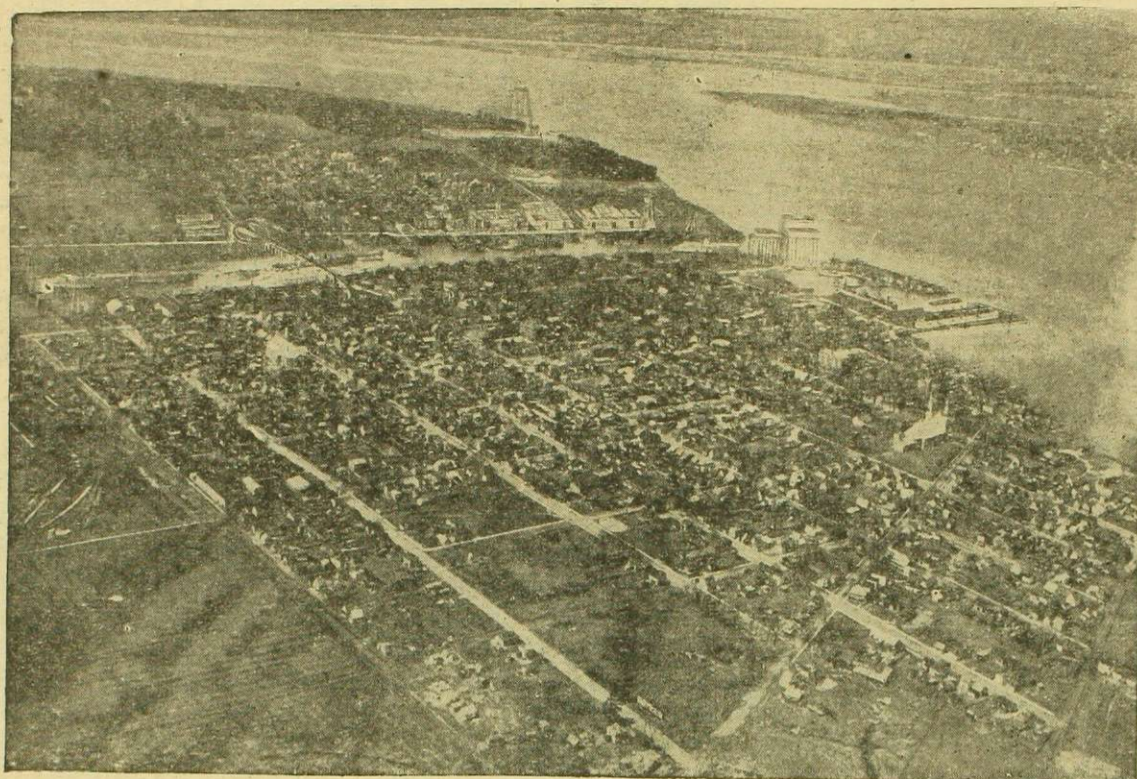
MAGOG FASTEST FABRICS

SOREL ET SON DEVELOPPEMENT

C'est un fait que la plupart des centres importants de cette province doivent leur développement au capital étranger, anglais ou américain: du Lac St-Jean à Hull, et de la Tuque à Sherbrooke, partout, qu'il s'agisse d'énergie électrique ou du textile, de la construction navale ou de l'exploitation des mines, de la métallurgie ou du papier, rares sont les sociétés canadiennes-françaises qui figurent dans le domaine industriel de nos cités et villes.

Mais il est une petite ville qui ne s'est pas développée au rythme de ses compagnes, quoique plus ancienne que la plupart d'entre elles: c'est la cité de Sorel, précisément parce que ce capital étranger, qui fit la prospérité des villes-soeurs, ne l'a, elle, jamais favorisée. Sorel s'est développée et maintenue avec son propre capital, et c'est encore avec du capital de chez nous qu'elle est en train de prendre sa place au soleil des cités de cette province. Sorel sera toujours, je crois, **A self-made City.**

Sise au confluent de deux belles rivières navigables, favorisée de plages idéales pour la construction navale, c'est dans cette industrie que naturellement on s'engagea. Ce furent d'abord des goélettes et des bateaux à voiles qu'on y construisit; puis ce furent, avec l'invention de la vapeur comme force motrice, ces magnifiques palais flottants, ces dragues et ces remorqueurs pour le creusage du Saint-Laurent et l'accommodation des voyageurs. Les frères McCarthy, arrivés pauvres d'Irlande, se créèrent en peu d'années une position enviable en ce domaine et contribuèrent à donner avec de l'ouvrage pour nos gens, le premier élan de notre développement économique. D'autres industries connexes à la construction navale, comme celle des bouilloires et des engins, firent aussitôt leur apparition, et cette fois, ce furent des Canadiens français, comme les Beauchemin et les Pontbriand, qui fournirent le capital et leurs talents au progrès de la ville. Les Sincennes, les St-Louis, citoyens entreprenants, ne craignirent pas d'investir des sommes considérables dans ces compagnies de navigation, comme la compagnie du Ri-



SOREL A VOL D'OISEAU.

chellieu et Ontario (devenue la Canada Steamship Lines Ltd), et la Sincennes McNaughton Line Ltd, qui existe encore, après avoir connu des jours de grande prospérité. Ces deux compagnies, et bien d'autres moins importantes, recrutèrent chez nous leurs équipages, répandant ainsi l'aisance en nos murs.

Plus tard, l'Etat, voulant faire de Montréal un port de mer et du Saint-Laurent la plus belle route fluviale du monde, crut devoir assumer lui-même, par son ministère de la Marine, l'exploitation des chantiers de Sorel: durant plus d'un quart de siècle nos ouvriers et navigateurs, employés à ces chantiers du gouvernement, connurent des jours de grande abondance.

Pendant ce temps-là, la Providence conduisait à Sorel un tout jeune homme qui devait imprimer à notre développement un essor extraordinaire. Issu d'une famille de marins, et marin lui-même depuis l'âge de 14 ans, il avait nom Joseph-Arthur Simard. Sorel lui plut, avec son site enchanteur, ses chantiers, son beau port et l'accueillante hospitalité de ses citoyens; il résolut de s'y établir. Après avoir été comptable à l'hôtel de ville, il devint en peu d'années gérant

de la compagnie électrique de Sorel. C'est alors qu'il fonda, avec le concours de citoyens progressifs les Chantiers Marseau Limitée, pour la construction et la réparation des navires, entreprise qui contribua énormément au progrès de Sorel et nous aida tant à traverser la crise de 1930-40. Cette compagnie s'assura le contrôle des Ateliers Mécaniques de Sorel et de la General Dredging Contractors Ltd, puis de la Fonderie Beauchemin et Fils et de la Cie de Grils Brevetés de Sorel. Toutes ces compagnies, à l'exception des deux dernières, devenues Sorel Steel Foundries, Ltd, ont été réorganisées sous le nom de Marine Industries Limited.

Marine Industries prend de jour en jour une importance considérable et la guerre l'a lancée dans la construction des cargos dont les Alliés ont un si pressant besoin. Aujourd'hui, 4,000 personnes de la ville et des paroisses environnantes y travaillent.

Avec la fondation de Marine Industries Limited, Sorel restait dans ses traditions; elle groupait différentes usines sous un seul contrôle et leur donnait un nouvel élan. Mais depuis longtemps Joseph Simard, ainsi que ses frères Edouard et Ludger, songeaient à diversifier l'industrie sore-

loise et étendre ainsi son champ d'action. C'est à la suite d'entretiens avec les magnats de l'industrie lourde de France et d'Angleterre que prit naissance ce projet d'établir à Sorel une canonnerie, d'après les plans du Creusot de France. Eugène Schneider, propriétaire de ces usines, visita Sorel, et Edouard Simard obtint un contrat important de l'Amirauté anglaise pour la fabrication d'un canon à obus de 25 lbs. Sans tarder, l'on se met à ériger ces immenses usines de Sorel Industries Ltd., qui font aujourd'hui la gloire et la prospérité de notre cité.

Voilà en peu de mots l'histoire de Sorel industriel.

On y chercherait en vain en son établissement et son progrès des hommes ou du capital qui ne fussent pas de chez nous; preuve que les Canadiens français, en affaires, ne le cèdent en rien aux autres nationalités; ce qui leur manque, c'est le capital; le reste vient par surcroît et automatiquement, pourvu qu'une formation en ce sens leur soit fournie.

A.-O. CARTIER,
greffier de la cité
de Sorel.

NOTES HISTORIQUES SUR SOREL

Le 23 juillet 1665, le capitaine Pierre de Saurel avec quelques centaines de soldats du beau régiment de Carignan-Salières, débarquait à l'embouchure de la rivière Richelieu (alors appelée Des-Iroquois). Tout aussitôt, ouvriers et militaires se mettent à l'oeuvre et bâtissent un fort de cent pieds en-dedans des bastions. Les travaux sont conduits avec une telle activité que, le 15 octobre suivant, le gouverneur, M. de Tracy, en vient faire l'inauguration. Sorel était fondé.

Durant plus d'un siècle, Sorel restera fidèle à sa mission de défenseur de la civilisation française contre les envahissements des Iroquois et des Bostonnais, jusqu'au jour où, abandonné plutôt que vaincu, le Canada changera d'allégeance pour entrer dans une ère de paix séculaire.

Naturellement, M. de Saurel laissa son nom à la ville qu'il fonda, mais avec la cession, sa seigneurie passa en des mains étrangères qui voulurent en faire une ville anglaise, en favorisant l'immigration des loyalistes américains; en 1787, lors d'une visite du prince William-Henry qui devint roi d'Angleterre, sous le nom de George IV, Sorel perdit son nom pour celui de William-Henry; mais, reprenant peu à peu sa physionomie française, Sorel recouvra, en 1860, son véritable nom.

Sorel compte aujourd'hui au delà de 15,000 âmes et, n'était la crise du logement, sa population serait beaucoup plus considérable; un grand nombre d'ouvriers des paroisses environnantes, en effet, ne pouvant s'y loger, voyagent soir et matin.

CONSEIL MUNICIPAL DE SOREL

Maire: Son Honneur René Pélouquin.

Echevins: Adélar Goulet, Georges Gagnon, James Crête, Lorique Bérard, Napoléon Crépeau, Hector Dumas.
Greffier: A.-O. Cartier.

Hommages de

Sorel Steel Foundries Limited

SOREL, P. Q.



Hommages de
Alfred Caisse
Embouteilleur de
COCA-COLA

Autorisé d'après un contrat
avec The Coca-Cola Co. of
Canada Ltd.

SOREL, QUE.

Vous goûtez sa qualité

BUVEZ Coca-Cola
TRADE MARK

Hommages de
J.-H. BLANCHARD
BOIS ET CHARBON — Charretier pour ouvrage général
SOREL, P.Q.

Téléphone : 332-333

Hommages de
CYRILLE LABELLE & CIE
FERRONNERIE, GROS et DETAIL
RUE DU ROI, SOREL

Hommages aux Syndicats catholiques
par
CHARLES ARPIN
MAGASIN A RAYONS
RUE DU ROI, SOREL

Hommages du
**Syndicat Catholique et National
des Métiers de la Construction de Sorel, Inc.**
Z. COTNOIR, prés. J.-B. MILLETTE, sec.

Hommages de
Shawinigan Water & Power Co.
District No 6 (SOREL)

Les Syndicats Catholiques

Le mouvement syndical prit un rapide essor à Sorel, grâce au zèle entreprenant de Mgr Desranleau, alors curé de Saint-Pierre. C'était en 1937; depuis l'été jusqu'au printemps suivant se fondèrent des syndicats, tour à tour celui des Métiers de la Construction, des Débardeurs, des Maîtres et Employés chauffeurs, de la Métallurgie, des Employés Boulangers, des Maîtres et Employés Bouchers, des Employés d'Élévateurs à grain, de l'Industrie Maritime, de la Confection pour Hommes et de la Confection pour Femmes. On établit, pour charpenter le tout, un Conseil central et un secrétariat et, pour former les dirigeants, un Cercle d'étude.

Malheureusement, survint entretemps une grève, puis une seconde, longue et dure, qui se poursuivit dans une atmosphère tendue et qui résulta, chez les patrons brusqués dans leurs habitudes et chez la masse non encore éduquée, en déception, en rancœur et en antagonisme parfois politique. Le syndicalisme continua de vivre quelque temps mais il était blessé mortellement. Des chefs durent s'exiler, des inspirateurs, comme M. l'abbé Dubuc, partirent, une cheville ouvrière, M. Pierre Leclair, disparut; et alors les syndicats tombèrent un à un, entraînant toute la structure.

A l'exception d'un seul, le Syndicat des métiers de la construction. Appuyé à sa convention collective, réduit mais vaillant (il vient d'obtenir, en mai 1944, une hausse générale de \$0.15 l'heure dans l'échelle des salaires de la convention), ce Syndicat subsista grâce au dévouement tenace de ses officiers, particulièrement de MM. Zacharie Cotnoir, président, et Jean-Baptiste Millette, secrétaire, et fit donc le lien entre la première et la deuxième période des Syndicats à Sorel.

Période actuelle

Le mouvement syndical reprit quand, en juillet 1942, S. Exc. Mgr Douville vint à Sorel mettre en faveur de la cause syndicale le poids de sa haute autorité morale et les ressources de sa prudente fermeté si romaine. Bientôt il confiait le soin spirituel des ouvriers à un prêtre de chaque paroisse, M. l'abbé Lemieux, à Saint-Pierre, M. l'abbé Laplume, à Notre-Dame, et M. l'abbé Beauregard, à Saint-Joseph; M. l'abbé Saint-Martin était désigné comme aumônier du Syndicat existant, et le P. Jacques Cousineau, S.J., de l'École Sociale Populaire de Montréal, était appelé comme conseiller moral des chefs ouvriers.

L'entreprise s'avéra difficile: tous avaient '37 présent à l'esprit et au cœur, la blessure n'était pas cicatrisée. D'autant que les Unions internationales étaient venues et depuis plus d'un an s'essayaient d'organiser les ouvriers, surtout dans les chantiers maritimes, et faisaient revivre à leur façon, chez plusieurs, tout un monde de désirs frustrés.

D'autre part, les usines de Sorel avaient drainé non seulement la population des campagnes, villages et villes des environs, mais encore la main-d'oeuvre

experte de plusieurs centres de la province. C'est ainsi qu'il y eut des "ouvriers étrangers", venus du Lac Saint-Jean, de Drummondville ou d'ailleurs, des dirigeants de syndicats, des gens de la place (les événements de plusieurs craintifs) et composites atmosphère.

Le Syndicat de la Construction

Des raisons diverses empêchèrent de commencer le travail dans les usines métallurgiques, la Sorel Industries emploie environ 200 ouvriers. En 1942, le Syndicat national de la Construction signa une convention collective et avantageuse classée. Le Syndicat voyait un congé payé — inconnu jusqu'alors — tout établissait un système de rendement par département et de développements. Le Syndicat, avec 150 membres, grâce à la compétence et à la ferme sagacité de M. Philorum Ménard, obtint un meilleur standard de vie chez les ouvriers. La convention; récemment, après de longues négociations, démarches, réunions, mémoires, auditions et plaidoiries au Travail en temps de guerre, fut une importante cause conclue. Dans cette petite union, une cause qui est en cours qui permet de pratiquer des pratiques et acceptables laissent leurs aux bénéficiaires de l'ent

Le Syndicat de l'Industrie

Le franc succès obtenu par le Syndicat de la Sorel Industries est déjà apparent et connu, par la conquête de la Sorel Industries. Les usines quant au nombre d'ouvriers employés payés à l'heure sur 24 heures tant par les capitaux engagés que par les techniques. Là, le Syndicat métallurgique de Sorel, dirigé par M. Ménard, sous le nom de Conseil des Métiers de Sorel, les Unions internationales signèrent en décembre à la Métallurgie de Sorel, indigne d'une organisation prétaient à faire de même à Sorel. Les chefs ouvriers commencent à voir clair. Les dirigeants de Montréal, et de Sorel, qui réunit, le 14 mars, plus de 100 personnes, M. Bignell, président de la métallurgie, parlant de la Sorel Industries avec un courageusement son action, entraînant avec lui les dirigeants de Sorel Industries et les attaques (au cours d'u

Hommages

Sorel Industries

Sorel



s et Nationaux à Sorel

industriels importants de milieu de ces "étrangers" des Trois-Rivières, de se trouvèrent d'anciens montrèrent courage aux sents en avaient rendu puèrent à changer l'at-

Fonderies

stratégie obligèrent à plus petite des trois usiel Foundries qui em- Bientôt, fin octobre Fonderies de Sorel sive qui opérait une heu- ation des métiers, pré- ation en 1942 — et sur- boni industriel basé sur t, appelé aux plus inté- De fait, ce Syndicat de ité de ses officiers, à la sse de son président, M. elèvement remarquable mployés protégés par sa s plus de six mois de né- tes, mémoires, contre- rries, le Conseil national lui donnait raison dans ant le plein boni de vie ne, une expérience uni- a d'établir sur des bases articipation des travail- prise.

ie métallurgique

la Sorel Steel Foundries, mettait de s'avancer à la es, la moyenne des trois es ouvriers (2,000 em- 00), mais la plus impor- és et par les exigences national de l'industrie fondé, devait rencontrer, métiers de la métallurgie ionales qui venaient de ne Industries un contrat uvrière sérieuse et s'ap- orel Industries. Heureu- caux de l'Internationale ans le jeu des organisa- t une grande assemblée e 1500 hommes, M. Ro- Conseil local des métiers ès le P. Cousineau, don- sion au syndicalisme na- a majorité de ses lieute- Malgré de furieuses con- e assemblée de nos sym-

pathisants, M. Jean-Paul Milette fut tué), malgré le congédiement de M. Bignell et de ses compagnons électriciens et le jugement défavorable porté par la Commission d'enquête qui suivit, le Syndicat continua de progresser grâce à une campagne d'éducation populaire habilement menée, et grâce à la distribution systématique de circulaires vivantes dans les jours qui précédèrent le vote réclamé par l'Internationale. Si bien que pour la première fois dans l'histoire du mouvement ouvrier québécois le Syndicat national remportait, le 14 juillet 1943, une victoire éclatante dans une usine de guerre considérable, obtenant le double des votes accordés à l'union rivale.

Le Comité exécutif se mit aussitôt au travail. Composé de Sorelois et d'"étrangers", de syndiqués d'ailleurs, syndiqués de '37, anciens internationaux et néophytes, il formait un état-major éveillé et entreprenant sous la direction d'un président énergique et intuitif, M. Philippe LePage. Bientôt, à la demande du Syndicat, le Conseil régional du Travail accordait le plein boni de vie chère aux employés de Sorel Industries, et après deux mois de négociations méritoires, une convention collective était signée avec le Comité de régie de Sorel Industries, spectaculairement, dans l'usine, devant tous les ouvriers assemblés, fait extraordinairement nouveau dans Québec et à Sorel. Un congé payé d'une semaine fut accordé dans la suite et des hausses dans quelques échelles de salaires; on aura une idée du standard de vie obtenu en apprenant que les taux de salaires passent de \$0.55—\$0.65 l'heure pour les balayeurs à \$1.28-\$1.38 l'heure pour l'outilleur avancé.

Organisation des services et des cadres

Les dirigeants de syndicats se rendirent vite compte que pour opérer une réforme éducative de la masse ouvrière, il fallait se mettre à l'étude. Aussi, dès la Fête du Travail 1943, une trentaine d'entre eux consentirent à se retirer pour trois jours dans la maison des Pères Jésuites, sur l'Île Saint-Ignace, où des cours adaptés leur furent donnés, sous la direction de l'Ecole Sociale Populaire, par MM. Angers, Caron, Ferland, Picard, le P. Richard, S.J., etc. C'est là que se prépara l'année.

Si l'on racontait ici les activités des syndiqués, il faudrait parler de "La Soreloise", coopérative de consommation fondée surtout par des membres de nos Syndicats, et de la Caisse populaire de Sorel, dont le succès n'a été possible que par l'esprit syndical diffusé par nos membres. Mais on doit se limiter aux services des Syndicats.

Au cours de l'hiver et du printemps, trois grandes conférences d'éducation populaire furent organisées, qui réunirent de quatre à sept cents personnes; MM. François Hertel, Gérard Picard et François-Albert Angers vinrent respectivement parler sur le pa-

(suite à la page 10)

M. P.-J.-A. Cardin, député fédéral du comté de Sorel, est heureux d'offrir aux Syndicats Catholiques Nationaux ses hommages et ses meilleurs vœux de succès.



Avec les compliments de

Brevages Courville, Enrg.

19, RUE PRINCE, SOREL, QUE.

Antonio Courville, prop.

Tél. : 529

Hommages de

Le Syndicat National des Fonderies de Sorel, Inc.

MM. P. Ménard, président	MM. Lionel Mongeon, sec.-trés.
A. Vincent, 1er v.-prés.	O. Lavallée, directeur
Lucien Mongeon, 2e v.-p.	C.-E. Salvail, directeur
J.-B. Cossette, sec.-arch.	C. Lapointe, directeur
M. P. Benoit, directeur.	

Hommages du

SYNDICAT NATIONAL DE L'INDUSTRIE METALLURGIQUE DE SOREL INC.

COMITE EXECUTIF :

Ph. Le Page, président,	P.-A. De Guise, sec.-fin.,
A. Laplante, 1er vice-prés.	G. Pontbriand, sec.-trés.,
R. Braconnier, 2ème vice-prés.	J.-A. Perron, directeur,
A. Charbonneau, sec.-arch.,	G. Dorais, directeur.
H. Dubuc, sec.-corr.,	

Hommages de

Cardin, Cournoyer & Péloquin
AVOCATS ET PROCUREURS

L'Honorable P.-J.-A. CARDIN, C.R., M.P.
GERARD COURNOYER
PAUL-A. PELOQUIN

91, RUE DU ROI
Téléphone : 611
SOREL, P.Q.

ges de

ries Limited

P. Q.



Les Syndicats à Sorel Belle fête de famille à Québec

(suite de la page 9)

triotisme, les lois ouvrières et les allocations familiales. Un service de comptabilité fut établi permettant aux syndiqués de faire remplir gratuitement leur feuille de déclaration d'impôt. Des comités spéciaux du Syndicat de l'industrie métallurgique se sont occupés récemment, l'un à ouvrir des jardins ouvriers, l'autre à faire donner un cours de plastique. Cette dernière entreprise ouvre des perspectives intéressantes sur l'industrie de l'après-guerre et révèle les préoccupations lointaines de nos dirigeants syndicaux; il est à remarquer que ce cours constitue une innovation et n'a jamais encore été donné dans les écoles techniques de Québec, et peut-être même du Canada.

Au cours de l'hiver encore un Conseil central provisoire a été formé, composé d'un président, M. Gustave Gouin, d'un vice-président, M. J.-Ernest Lemire et d'un secrétaire, M. Lucien Dauphinais. C'est lui qui coordonne l'action des différents syndicats et détermine les plans de campagne; il dirige le secrétariat établi depuis un an et qui loge la bibliothèque mise au service des cercles d'études.

Depuis le printemps, les Syndicats nationaux de Sorel ont pris à coeur de promouvoir et de faire aboutir l'idée d'une Fédération nationale de la métallurgie qui grouperait tous les syndicats ouvriers d'industries de transformation de métaux. La fondation s'en fera les 17 et 18 juin à Québec.

Avenir et conclusion

L'avenir du syndicalisme national à Sorel est incomparable. Après plus d'un an de travail, le Syndicat national des chantiers maritimes y sera une réalité à la fin du mois. D'autres syndicats viendront, qui sont en formation. Dès lors, l'horizon s'agrandit dans l'unité ouvrière. Les possibilités d'action sociale se révélaient déjà immenses; l'organisation syndicale exploitera pacifiquement et socialement ses conquêtes pour le relèvement du prolétariat et la population de Sorel.

Le syndicalisme national à principes catholiques aura alors triomphé par son esprit qui est de ferme collaboration dans le respect des autonomies ouvrières, par sa méthode qui est d'éducation graduelle des chefs par l'acceptation des responsabilités et l'étude des réalités par sa doctrine qui est de justice pour les conditions de travail et de charité pour les relations entre groupes ou personnes.

Jacques COUSINEAU, S.J.

Avec les hommages de la

FERRONNERIE HARDY

PEINTURES, VITRES, MATERIAUX DE CONSTRUCTION

56 PRINCE

Tél. : 321-322

100%

de notre personnel
appartient au
Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(SD) Inc!

Dupuis Frères

Montréal

865 EST, RUE STE-CATHERINE

A l'occasion du 25e anniversaire des Syndicats Catholiques de Québec et du retour d'outre-mer du Lt-Col. Georges Côté, aumônier de la C.T.C.C.

Une belle fête de famille, d'une grande famille ouvrière s'est déroulée, à l'hôtel Saint-Louis, à l'occasion de la célébration du 25e anniversaire de fondation du Conseil central et général des Syndicats catholiques de Québec et du retour d'outre-mer, du lieutenant-colonel Georges Côté, aumônier général de la C.T.C.C. Environ 200 convives ont assisté au banquet qui a marqué cette manifestation. Des discours ont été prononcés par M. l'abbé Fortin, premier aumônier des syndicats catholiques, M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., le Lt.-colonel-abbé Georges Côté, M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail, M. Henri Petit, président du Conseil général, et M. Gérard Picard, secrétaire de la C.T.C.C. Le banquet était présidé par MM. Alphonse Roberge.

Répondant à la santé du Pape, M. l'abbé Maxime Fortin, rappela que le conseil central et les syndicats catholiques avaient été fondés de peines et de misère, qu'ils avaient rencontré de l'opposition et des adversaires, mais que l'on avait compris enfin toute la valeur de la doctrine sociale de l'Eglise.

En réponse à la santé de la C.T.C.C., M. Alfred Charpentier a déclaré que cet organisme ouvrier avait contribué à augmenter la législation sociale dans la province de 75% et cela depuis 25 ans. Il rendit hommage aux aumôniers et aux laïcs qui ont présidé à sa fondation.

Il a déclaré que les effectifs de la C.T.C.C. s'élevaient actuellement à plus de 50,000 membres, qu'elle comptait 14 fédérations professionnelles, 200 syndicats affiliés, 100 cercles d'études et 25 coopératives de consommation.

Rappelant qu'il avait été trois ans et demi outre-mer, le Lt.-colonel-abbé Georges Côté s'est dit heureux de retrouver des syndicats bien vivants, des officiers et membres enthousiastes. Il présenta ses hommages à ses prédécesseurs et remercia les organisateurs de leur geste de reconnaissance.

Invité à répondre à la santé du ministre du Travail, M. Gérard Tremblay, sous-ministre, dit que les syndicats catholiques avaient été créés pour appliquer la doctrine sociale de l'Eglise contenue dans les encycliques pontificales; il fit allusion à la neutralité des autres unions et félicita les aumôniers pour le travail qu'ils ont accompli et accomplissent au sein des syndicats catholiques.

M. Tremblay déclara que l'amélioration des conditions de travail était due particulièrement à la loi des conventions collectives de travail qui, dit-il, n'a pas encore donné toute sa mesure et est entravée par les mesures de guerre. Parlant de la nouvelle législation sur les relations ouvrières votée unanimement, il a déclaré qu'elle protégeait le droit d'organisation et de négociation, 50 unions ont déjà

été reconnues en vertu de cette loi comme agent de négociations de groupements ouvriers. Cette reconnaissance syndicale a été accordée à date, à 24 syndicats catholiques, 16 à des unions internationales, 4 à des syndicats indépendants et deux à des unions affiliées au Congrès canadien du Travail. Comme catholique, il se réjouit du succès remporté par les syndicats et formule des vœux pour leur plein épanouissement.

Appelé à parler au nom du Conseil général des Syndicats de Québec, M. Henri Petit fit l'historique de cet organisme, souligna le travail des pionniers, le R. P. Alexis, M. l'abbé Philibert Grondin, M. l'ab-

bé Maxime Fortin. C'est grâce à ses ardens batailleurs que le syndicalisme catholique s'est développé à Québec et dans la région.

M. Gérard Picard, parlant au nom des anciens présidents du Conseil général, résume les discours précédents pour conclure que le syndicalisme catholique ira de l'avant s'il suit la ligne de conduite suivante: fidélité à la doctrine sociale catholique, utilisation à plein rendement de notre législation ouvrière, discipline et action syndicale ferme.

M. Lauréat Morency, principal organisateur de cette manifestation, agissait comme maître de cérémonie. La soirée fut aussi agrémentée d'un programme musical de choix.

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président,
445, Christophe-Colomb,
Québec.

M. Robert St-Hilaire, Sec.
29, 6e Rue, Limoilou,
Tél. : 3-3539

1231 EST, DEMONTIGNY.

MONTREAL

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Almé Gagnon,
président.

Roméo Bellemare,
secrétaire.

LA CHIMIE
NOUS AIDE
À GAGNER
LA GUERRE

DANS le grand combat qui se livre pour la sauvegarde de la liberté, de la justice et de la civilisation, le chimiste industriel a assumé une nouvelle tâche, qui s'ajoute à celle qu'il poursuivait durant la paix: celle de collaborer avec l'industrie dans la défense du mode de vie qu'il a si grandement contribué à créer dans le monde moderne.



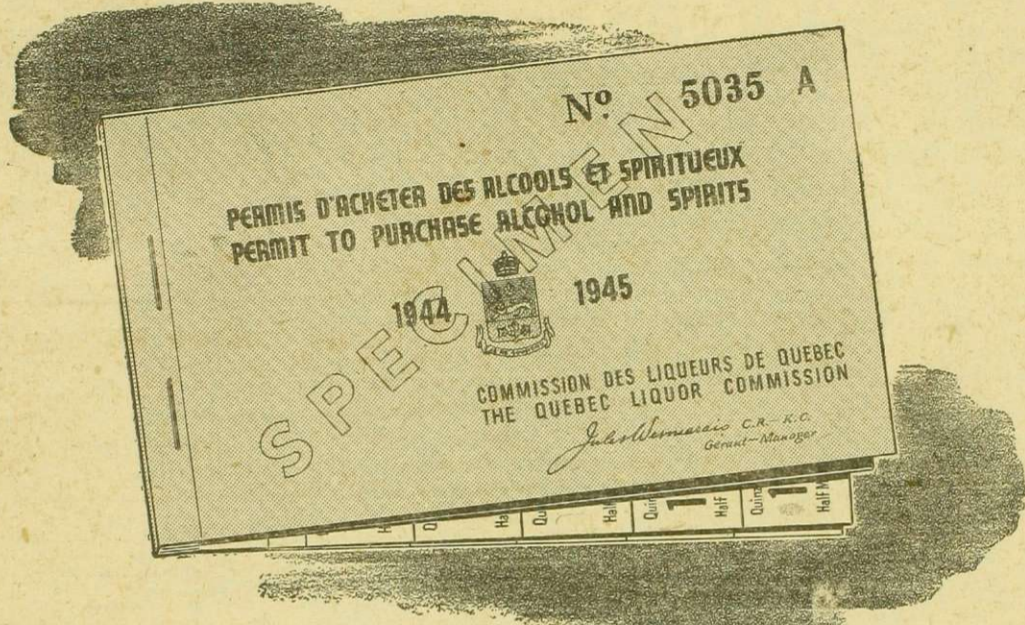
CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

Siège social, C-I-L House, Montréal

Bureau des ventes à Terre Neuve, Saint-Jean, Terre Neuve



ON DOIT MAINTENANT AVOIR UN NOUVEAU PERMIS



Pour acheter de l'alcool et des spiritueux, on doit maintenant produire un nouveau permis

OU SE PROCURER UN PERMIS

Toute personne de 20 ans ou plus peut obtenir un permis d'achat d'alcool et de spiritueux à n'importe quel magasin de la Commission des liqueurs de Québec, au bureau principal de Montréal (905, rue Delorimier) ou à celui de Québec (coin des rues Dalhousie et St-André).

PROCÉDÉ

Pour se procurer un permis, on doit présenter son certificat d'inscription nationale.

Ce certificat est ensuite oblitéré d'un petit signe en forme de losange. Cette marque sur le certificat d'inscription nationale signifie que son détenteur est possesseur d'un permis de la Commission des liqueurs de Québec. La personne qui demande un permis doit apposer sa signature sur chacune des deux formules à l'intérieur du carnet. Ces formules constituent pour le détenteur l'autorisation que donne la Commission des liqueurs d'acheter de l'alcool et des spiritueux en même temps qu'elles sont pour la Commission la déclaration officielle de l'âge du possesseur du permis. L'une de ces formules demeure dans le permis tandis que l'autre copie est gardée au bureau de la Commission des Liqueurs de Québec pour fins de contrôle.

Les permis sont gratuits pour les résidents de la province de Québec ainsi que pour les membres des forces armées du Canada, de quelque partie du pays qu'ils soient.

Le nouveau permis autorise l'achat de la même quantité d'alcool et de spiritueux que le précédent, soit 40 onces par quinze jours. On n'émet un permis qu'au nom de la personne qui le demande et ce permis est personnel. En conséquence, le mari ne pourra plus se procurer un permis au nom de son épouse ou inversement.

On confisquera tout permis obtenu sous de fausses représentations ainsi que ceux utilisés par d'autres personnes que celles au nom desquelles ils auront été émis.

PERMIS TEMPORAIRES POUR LES ÉTRANGERS

Les civils qui n'habitent pas la province de Québec et les militaires qui ne font pas partie des forces armées du Canada pourront obtenir un permis temporaire, aux conditions suivantes.

- 1 — ils devront prouver leur identité d'une manière satisfaisante;
- 2 — le permis temporaire, émis au coût de \$1.00, est valide pour une période de deux mois;
- 3 — en tout temps après l'expiration des deux mois, il pourra être renouvelé pour la même période et au coût additionnel de \$1.00. Cependant, il faudra, au préalable, remplir une formule de "demande de renouvellement", placée à dessin à l'intérieur du permis.

Les détenteurs d'un permis temporaire seront assujettis aux mêmes conditions que les résidents de la province de Québec.

Ce permis autorise l'achat d'une quantité d'alcool et de spiritueux de 26 onces par mois.

COMMANDES PAR LA POSTE

Les personnes qui sont éloignées des centres de distribution de la Commission des liqueurs de Québec et qui sont obligées d'adresser leurs commandes par la poste devront obtenir leur permis aux endroits où ils font ordinairement affaires en envoyant au préalable leur carte d'inscription nationale pour qu'elle soit oblitérée.

Lors d'une commande ils devront expédier leur permis qui leur sera ensuite retourné avec la marchandise, après que le nombre de coupons requis aura été soit perforé, soit détaché.

La Commission des liqueurs de Québec demande instamment à chacun d'utiliser son permis avec loyauté, pour ses besoins. Elle sollicite également la collaboration de tous, en vue de réduire les achats au minimum.

Publiée par la

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

A Joliette . . .

(Suite de la page 5)

Berthe Denis

Pour la première fois, une voix féminine se fait entendre en public au sein de nos organisations. Mlle Berthe Denis, présidente de l'Association des Institutrices du diocèse de Joliette, se fait l'interprète de ses compagnes groupées sous le signe du syndicalisme pour rappeler la mission de l'institutrice et apporter leur appui à la propagande syndicale chez nous.

Alphonse Bégin

M. Alphonse Bégin, directeur du journal *Le Travail*, organe de la C.T.C.C., exprime la gratitude des ouvriers envers les Souverains Pontifes et démontre que le syndicalisme catholique, né de leurs directives, a été une source de bienfaits pour la classe ouvrière canadienne-française et demeure le seul organisme syndical en qui elle peut mettre sa confiance.

Rolande Rivest

Mlle Rolande Rivest remercie le syndicalisme d'avoir apporté sa protection au syndicat de la couture dont elle est la présidente; elle termine en offrant au syndicalisme la collaboration de la J.O.C.F., dont elle est aussi la présidente fédérale.

M. l'avocat G.-E. Lapalme

M. l'avocat Lapalme invité à parler au nom du cercle interprofessionnel, le fait avec un rare bonheur. Après avoir distingué qu'il y a dans notre ville les syndiqués catholiques et les autres, c'est-à-dire ceux qui les regardent agir, il endosse la doctrine sociale présentée par les encycliques que le syndicalisme catholique essaie de diffuser et de faire vivre par des travailleurs. Il a des mots encourageants pour ceux qui travaillent à l'organisation ouvrière.

M. Fernand Jolicoeur

Le chef du secrétariat expliqua ensuite le rôle du secrétariat qui est le lien vivant entre les divers syndicats, mais n'entend remplacer aucun d'eux ni non plus leurs exécutifs. Ce centre est au service de tous groupements ou individus, ouvriers et patrons. Né au milieu de la collaboration de tous, il a besoin pour vivre et grandir de la même collaboration.

Le secrétariat, dit M. Jolicoeur, en terminant, épaulera de son dévouement le plus entier et de son modeste savoir-faire tout mouvement qui voudrait donner à nos ouvriers et à leurs jeunes gens des deux sexes un centre récréatif, en même temps un centre éducatif, qui serait, pour une large part, le salut de notre ville.

M. Osias Filion et M. l'abbé Maurice Maher

M. Osias Filion, vice-président de la C.T.C.C., félicite les organisateurs de la journée, félicite aussi les patrons de Joliette de la collaboration qu'ils apportent au syndicalisme ouvrier et

terminant, que tous les syndiqués joliettains se rallient à la C.T.C.C.

M. l'abbé Maher, aumônier des syndicats de Montréal, rappelle que l'Eglise présente le syndicalisme catholique comme le meilleur instrument de paix et d'entente entre les ouvriers et les patrons.

Son. Exc. Mgr Papineau

Son Excellence vient tou-

jours avec plaisir au milieu des ouvriers et des sympathisants de la classe ouvrière. Elle serait heureuse de doter Joliette d'un centre récréatif, mais elle doit faire vivre ou assister largement une vingtaine d'autres oeuvres importantes aussi.

Son Excellence a des conseils paternels et apostoliques à la fois à l'égard des patrons et des ouvriers. Elle demande aux premiers d'être des pères

à l'égard de leurs employés avec l'exercice chrétien de tous les devoirs imposés par la paternité et recommande aux employés ou ouvriers d'agir comme des fils aimants, consciencieux, sobres et honnêtes.

Son Excellence profite de l'occasion pour remercier patrons et ouvriers de la construction qui ont offert généreusement leur travail gratuit

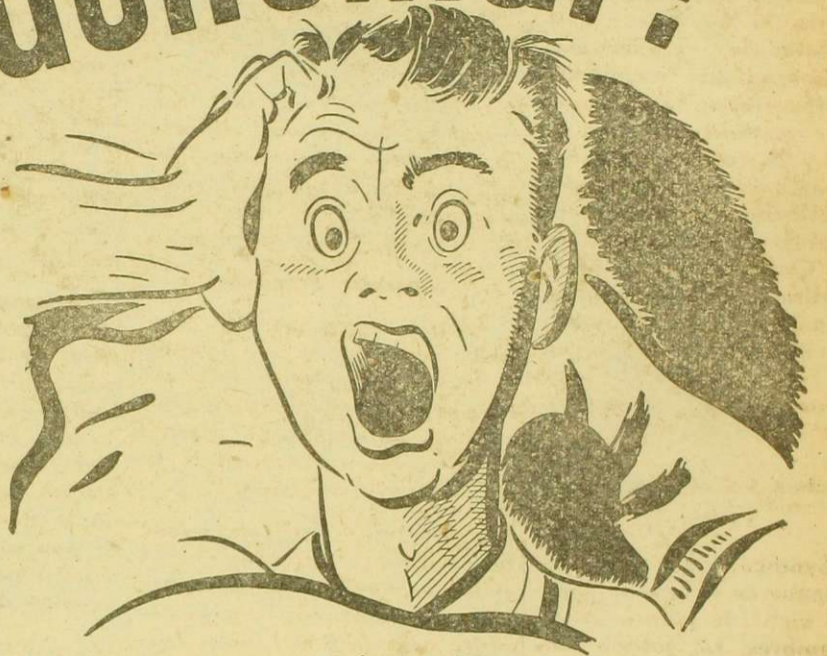
pour édifier à Jean Bosco des kiosques où pourront s'abriter nos petits enfants de Joliette.

* * *

Après avoir remercié Mgr l'Evêque de sa bienveillance et de ses conseils si sages, M. Yvon Ricard, président conjoint du banquet, demande de clore la séance par le chant **Canada**.

Quel cauchemar!

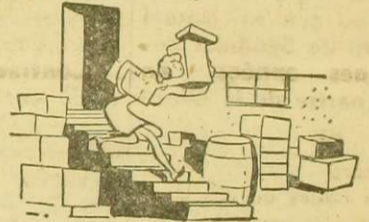
J'ai rêvé que je payais \$5. une coupe de cheveux, et \$50. une paire de chaussures en carton. J'ai rêvé que nous n'avions pas de contrôle des prix en temps de guerre sur les profits, les salaires, et que nous n'avions pas eu non plus le bon sens d'organiser la distribution des vivres et des munitions à la ligne de feu.



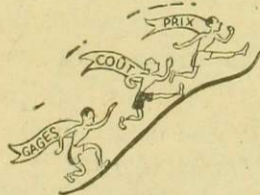
J'ai rêvé que les prix étaient fantastiques parce que tout le monde gagnait beaucoup d'argent et le dépensait aussi vite.



Dans les magasins, c'était comme une liquidation et les gens s'arrachaient les marchandises de crainte que les prix montent davantage.



Le monde pris de panique achetait même des choses dont il n'avait pas besoin et chacun se faisait une réserve.



J'ai rêvé qu'il fallait se battre pour obtenir plus d'argent et que dans cette folle course, les gages et les salaires restaient inférieurs au coût de la vie.



J'ai rêvé que les voisins se blâmaient les uns les autres de leurs ennuis,



que le sentiment général était chacun pour soi advenne que pourra même si notre effort de guerre se ralentit.

ALORS... HEUREUSEMENT... JE ME SUIS RÉVEILLÉ



J'ai constaté, à ma grande satisfaction, que je vivais dans un pays où tout était bien ordonné, où le coût de la vie était maintenu dans des limites raisonnables;

SOYONS UNIS DANS LA VIE



J'ai compris que les prix et les salaires — le coût de production et le plafond des prix — étaient inséparablement liés;



J'ai conclu que, sans les restrictions qui nous protègent de l'inflation, mon cauchemar eût été une réalité.



Je dois me rappeler toujours que le danger est encore grand et qu'il faut tenir jusqu'au bout. Cela signifie que chacun doit agir franchement et faire sa part en n'essayant pas d'obtenir certains avantages temporaires aux dépens de ses concitoyens.

Cette annonce fait partie d'une série de messages du gouvernement canadien soulignant l'importance d'enrayer la hausse du coût de la vie et de prévenir le danger de la déflation.

Courtes nouvelles de . . .

PLESSISVILLE

Les Syndicats catholiques nationaux de Plessisville viennent de retenir les services de M. Laurent Hardy, diplômé en sciences sociales, comme agent d'affaires. M. Hardy est un jeune homme de talent dont les vastes connaissances bénéficieront avec le temps au mouvement syndical non seulement de Plessisville, mais également de toute la province.

SHERBROOKE

Reconnaissance syndicale

Le syndicat des employés de l'industrie du lait de la "Carnation Milk Co.", à Sherbrooke, a obtenu une reconnaissance officielle de la Commission des relations ouvrières de Québec. Ce certificat permet à cet organisme de négocier une convention collective avec ses employeurs, en l'occurrence la "Carnation Milk Co.", de Sherbrooke. Les démarches préliminaires sont déjà entreprises et tout laisse prévoir que le contrat sera négocié avec d'excellentes dispositions de part et d'autre.

Deuil chez les ouvriers de la voirie

Le Syndicat des employés municipaux de la cité de Sherbrooke vient de perdre un de ses membres, M. Joseph Hamel, âgé de 51 ans. M. Hamel était membre du Syndicat depuis quelques années. En 1940, il fit partie de la direction.

Ce confrère disparu s'est appliqué, au cours de ces dernières années, à convaincre ses compagnons de travail de la nécessité du syndicat. Ses arguments étaient souvent des plus typiques; nous l'avons entendu maintes fois désarmer un adversaire par des réparties aptes à dérider le plus rigide opposant.

A sa famille et à ses amis, nous offrons nos sympathies les plus sincères et nous prions Dieu de lui accorder le repos éternel.

DOLBEAU

La Commission des relations ouvrières, présidée par M. le juge Eudore Boivin, de Chicoutimi, vient de reconnaître le Syndicat national des travailleurs du papier de Dolbeau comme représentant collectif pour négocier avec la Lake St-John, propriétaire des papeteries de Dolbeau.

A PORT-ALFRED

Samedi, le 13 mai, M. Georges McKee, gérant général des usines de la Consolidated Paper Co., et M. Hoggan, gérant de Port-Alfred, signait une convention collective avec le Syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de Port-Alfred. M. Chs.-Eugène Lapointe, président, et M. Jules Gagnon, secrétaire, ont signé au nom du Syndicat, et M. Philippe Lessard représentait la Fédération nationale dont il est le président.

La Compagnie et les employés se sont déclarés des plus satisfaits de leur entente qui profitera aux deux parties.

SHAWINIGAN

Le vent change

Quelques jours après leur sortie de prison sous caution, Cutler et Jodoin annoncent leur retour à Shawinigan. Ils convoquent une grande assemblée à l'aide de haut-parleurs qui ont crié plusieurs heures, dans les rues de la ville et aux changements de quarts aux portes de l'usine: "Cutler et Jodoin sont de retour! venez en foule les entendre! en foule ce soir à la grande assemblée de l'Internationale."

La salle demeura vide. Une vingtaine de curieux vinrent voir les deux phénomènes, les deux étoiles filantes qui sombrent déjà dans le mépris des ouvriers qu'ils ont trompés.

Contraste frappant

Pour le même soir, le confrère Harmégnies, de passage à Shawinigan, avait fait annoncer sur les tableaux d'affiches du Syndicat une assemblée. Trois petites feuilles de papier écrites à l'encre.

Cette simple invitation sans bruit suffit à faire remplir la salle du Syndicat. Les ouvriers vinrent nombreux applaudir notre organisateur. Nous rapportons un résumé de son discours dans une autre colonne.

Contraste frappant: une foule enthousiaste au Syndicat et des chaises vides à l'Internationale. Le vent est changé!

A SHIPSHAW

Le Conseil national des relations ouvrières a accrédité certains officiers du Syndicat national des employés de l'Hydro-électrique de Shipshaw et de Chute à Caron, comme agents de négociation des employés de l'Aluminum Power Co., de Shipshaw, P.Q., en vertu des règlements sur les relations ouvrières en temps de guerre (C.P. 1003).

La certification formelle déclare que le conseil est convaincu que le syndicat représente une majorité des employés de la compagnie, et que MM. Albert Simard, Arthur Richard, Alfred Simard, Jean-Noël Gagnon, Gaston Duchesne, Raoul Villeneuve, John Lapointe et René Harmégnies, et le syndicat, ont été dûment choisis comme agents de négociation de tous les employés de l'Aluminum Power, de Shipshaw, P.Q., à l'exception des employés du bureau, des surveillants confidentiels et des contremaîtres.

MAGOG

Congrès régional des barbiers

Le 21 mai, sous la présidence de M. Wilfrid Vigneux, le congrès régional des barbiers du district de St-François a connu un franc succès.

Le Dr E. Charron Cabana, médecin hygiéniste de Magog, a ouvert la série de causerie par un exposé bref des

principes généraux d'hygiène tout en énumérant les symptômes des maladies les plus communes.

A son tour, M. Pierre Forest, propagandiste du journal "Le Travail", a donné la seconde causerie sur les Cercles d'étude. "Quelles doivent être les qualités d'un vrai chef? quelle est la nature et le rôle d'une équipe?" Bref, M. Forest a servi une pièce très solide qu'il a su vulgariser de façon agréable et convaincante.

Avant le souper, le Dr Geo. Letendre, d'Asbestos, fit la distribution des certificats d'hygiène à 14 barbiers d'Asbestos-Danville.

"La profession de barbier remonte à 1461", affirme le maire Hamel, de Magog. En effet, tout en souhaitant une aimable bienvenue aux congressistes, S. H. le maire a ouvert une page exquise d'histoire de barbiers d'il y a cinq siècles.

Le banquet du souper s'est clôturé par un magnifique discours de M. le chanoine Bourassa, curé de la cathédrale de Sherbrooke. "Le barbier, dit-il, doit être un homme complet". Son métier doit lui permettre de vivre convenablement tout en lui permettant de pourvoir à son avenir. Il ne devrait pas avoir recours à la pension de vieillesse qui mar-

(Suite à la page 15)



TOURBILLON D'ADRESSES!

Cette Correspondance a la PRIORITE

UN homme est-il blessé au combat ou gravement malade, on le conduit d'urgence à l'ambulance divisionnaire, à l'hôpital de l'intérieur et à l'endroit où il peut recevoir le traitement le plus efficace. A cause de ces déplacements rapides, son courrier peut bien tarder à lui parvenir durant quelque temps, et pourtant, s'il désire une lettre de chez lui, c'est bien à ce moment-là.

Pour obvier à ces retards, on vient d'inaugurer un nouveau service postal "abrégi". Une carte de priorité pour les blessés est remplie et expédiée d'urgence, en toute priorité, aux parents et amis du soldat hospitalisé pour qu'ils ajoutent les mots "A l'hôpital" à l'adresse qu'ils inscrivent habituellement sur les envois à ce soldat.

Les lettres marquées "A l'hôpital" et postées au Canada sont envoyées directement au bureau des Archives au Royaume-Uni ou en Méditerranée centrale, selon le cas. Ces lettres sont transportées de préférence, qu'elles soient envoyées par avion ou par la poste ordinaire. Elles parviendront donc au destinataire plus vite que jamais.

On ne peut pas chercher à localiser des soldats déplacés ou blessés sans qu'il se produise des retards inévitables. Mais soyez assuré que rien n'est et ne sera négligé pour hâter la livraison de vos lettres à vos militaires.

Si vous recevez une carte de priorité pour les blessés, prenez bien soin d'ajouter les mots "A l'hôpital" à l'adresse de votre correspondant outre-mer.

POSTES, CANADA

Publié avec l'autorisation de

L'HON. W. P. MULOCK, C.R., DÉPUTÉ, MINISTRE DES POSTES



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,
Ministre

ARTHUR MacNAMARA,
Sous-ministre

Courtes nouvelles de . . .

QUEBEC

Préférence syndicale dans l'industrie de la tannerie

Dernièrement, à la suite de négociations courtoises, M. Henri Fortier, président de la firme Nazaire Fortier & Cie, et M. Ed. Jobin, agent d'affaires du syndicat des employés de tanneries, en sont venus à une entente. Un contrat de préférence syndicale vient d'être signé dans cette tannerie.

Nous soulignons avec plaisir que le syndicat des tanneurs est la seule organisation ouvrière de notre ville à avoir un contrat de préférence syndicale avec toutes les industries de la tannerie de Québec. En effet, les autres signataires sont M. Albert Racine, de la tannerie Albert Racine, J. Schulman, gérant de Champlain Leather, Lucien Blouin, directeur gérant d'Edgar Clément Ltée.

Vacances payées aux ouvriers de la chaussure

Les ouvriers des manufactures de chaussures de la ville et de la banlieue auront cette année encore une semaine de vacances payées. L'Association de Manufacturiers de chaussures s'est rendue à la demande de la Fédération de la chaussure. Les ouvriers prendront leurs vacances à partir du mois de juin jusqu'à la mi-septembre.

Les syndicats de la chaussure de Québec remercient l'association qui collabore avec les syndicats et se fait un devoir d'accorder chaque année cette période de repos aux ouvriers de ses ateliers.

Il faut espérer que cette politique éminemment sociale sera suivie dans les autres régions de la province.

Pèlerinage annuel des employés de Tramways

Dimanche, le 7 mai, avait lieu le pèlerinage annuel de la Fraternité nationale catholique des employés de transport de Québec, incorporée (employés du Québec Railway, division de la ville). Escortés par la garde Champlain, les pèlerins laissèrent le secrétaire, rue Caron, pour se rendre à pied à l'église Notre-Dame des Victoires. M. Ludger Ferland, président de l'union, et M. Rodolphe Anderson, vice-président, accompagnés de l'aumônier des syndicats catholiques, M. l'abbé A. Ouellet, allèrent au-devant de Son Em. le cardinal Villeneuve, qui avait bien voulu accepter de dire la messe. A l'instruction, Son Eminence trouva des mots touchants pour exprimer sa satisfaction de voir les employés de tramways et d'autobus manifester ouvertement leur foi et de si bien faire les choses. Assistèrent à cette manifestation religieuse, MM. J.-E. Tanguay, vice-président du Québec Power, J.-N. Sicard, gérant général, P. Power, surintendant du Québec Railway, R. L. Jess, assistant-surintendant, Art. Gemest, les inspecteurs et commis et dépôts maîtres de la

RIMOUSKI

Industrie du bois

Le Syndicat catholique de l'industrie du bois de Rimouski Inc., a tenu dernièrement une importante assemblée générale au cours de laquelle plusieurs questions très importantes furent étudiées.

Les délégués du Conseil national pour l'augmentation de 2 cents l'heure ont donné le rapport de leur audience devant le Conseil national. Nous savons que ces délégués ont obtenu une augmentation générale de 20 sous par jour avec effet rétroactif au mois de janvier pour les ouvriers de Rimouski, Priceville et Matane.

Le secrétaire archiviste, M. Gérard Lavoie, a démissionné de la charge qu'il occupait; son remplaçant, M. Antonio Rioux, a été élu par acclamation.

L'agent d'affaires nous a ensuite parlé de l'augmentation de 20 sous par jour récemment obtenue pour les employés de la Perrelle Lumber Co. Ltd. Il a également annoncé que le contrat avec ladite Cie serait discuté au cours de la semaine. Revenant de nouveau sur la question du rétroactif de 3 sous de l'heure, il dit que le Conseil national a maintenant la chose en main et qu'une décision devrait être rendue au mois de mai pour le règlement de cette affaire.

Il invite particulièrement tous les membres à prendre un abonnement à leur journal et demande à ce que chaque membre abonne un de ses amis.

Comment conserver notre santé à raison de 0.02 par jour

Tel est le titre de la conférence qu'a donnée le docteur Jacques Tremblay, de Québec, à quelques centaines de personnes dans la salle du séminaire, dimanche dernier.

Le Dr Tremblay, après avoir expliqué le projet de loi d'assurance santé obligatoire et ses inconvénients, dont le principal est la contribution excessive que chaque contribuable devra verser, demande d'étudier ce projet et de ne pas nous contenter de dire que nous sommes contre mais de faire à Ottawa, par l'entremise de nos représentants, les protestations jugées nécessaires.

Dans la 2ème partie de sa conférence, le docteur Tremblay nous invite à fonder dans le plus bref délai possible une coopération de médecine. Pour nous aider, il nous donne les grandes lignes d'une coopération de ce genre qu'il a fondée à Québec.

Journal "Le Travail"

Notre grande campagne d'abonnement au journal des travailleurs bat son plein. De tous nos comtés, nous recevons des nouvelles encourageantes à ce sujet. Tous nos syndiqués devront s'abonner à leur journal. Ils n'ont qu'à rencontrer un officier de leur syndicat, lequel se fera un

plaisir de prendre leur nom. Nous demandons à chacun de nos membres de rencontrer un ami qui n'est pas dans le Syndicat et de l'abonner, car le public en général est intéressé à la question ouvrière chez nous.

DONNACONA

Dimanche, le 14 mai, avait lieu à Donnacona une journée syndicale, à l'occasion de la signature d'une convention collective de travail. Cette journée syndicale remporta un franc succès.

A la grand'messe, M. le curé Lockwell, qui est en même temps l'aumônier des Syndicats catholiques de Donnacona et de la Fédération de la pulpe et du papier, prononça un sermon dans lequel il souligna les avantages nombreux que procure une convention collective pour la paix sociale.

Le soir, il y eut une grande assemblée qui réunissait les syndiqués, les patrons et plusieurs représentants du gouvernement. Dans l'assistance, on remarquait M. l'abbé Jules Lockwell, M. Lucien Plamondon, député provincial, M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C., M. Michael, gérant général de la Donnacona Paper, M. Philippe Lessard, président de la Fédération nationale de la pulpe et du papier, M. Jean Marchand, secrétaire du même organisme, M. L. A. Palmer, surintendant de la compagnie, M. E. Cannon, vendeur, M. E. Franklin, surintendant du département de la mécanique, M. François Raymond, président du syndicat, M. Arthur Leclerc, maire de la ville, M. Anderson, surintendant du département de l'électricité, M. A. Morisset, ingénieur de la compagnie, M. Henri Petit, président du conseil général de Québec, M. Robert St-Hilaire, secrétaire, M. Alphonse Roberge, organisateur.

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCES

1926 Plessis — AM. 8900

4156 Adam — AM. 3733

I. NANTEL

BOIS
DE
SCIAGE

MASONITE

TEN TEST

BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny

Téléphone :

CH. 1300

Montréal

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121




TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,

etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R.,
Ministre

Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

J. O'Connell MAHER,
sous-ministre adjoint

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteux.

Gérard TREMBLAY,
Sous-ministre

Nouvelles . . .

(Suite de la page treize)

que une décadence de notre organisation sociale.

Le barbier doit aussi remplir une mission d'apostolat laïque tant par ses conversations que par les journaux ou revues qu'il doit mettre à la disposition des clients dans une atmosphère de boutique saine.

La séance du soir a été marquée par la distribution de certificats d'hygiène aux barbiers d'East-Angus, de Cookshire et de Bury. Puis l'assemblée a fait l'étude de rajustements de prix et d'heures.

Les conclusions ont été tirées par MM. les abbés Odilon Laurendeau et P.-E. Morin, respectivement aumôniers à Magog et pour le diocèse de Sherbrooke.

L.-P. DEMERS

MONTREAL

Union Nationale du vêtement (section de la fourrure)

L'Union nationale du vêtement (section de la fourrure) vient de renouveler sa convention collective avec ses employeurs. Elle a obtenu des améliorations sensibles: Une augmentation de 6½% pour les ouvriers qualifiés, de 6% pour les apprentis, ainsi que le paiement du temps et demi après six heures du soir en tout temps de l'année et pour le travail du samedi après-midi de janvier à septembre.

Une contribution égale à un demi de 1% des salaires payés sera donnée à l'Union nationale du vêtement par les employeurs en vue d'accorder aux ouvriers des indemnités en maladie et un service d'hospitalisation payé à même ces argents.

A la Grover Mills

M. Angelo Forte, agent d'affaires de l'Union nationale du vêtement, nous informe qu'à l'avenir, la Grover Mills devra payer une indemnité de vie chère de 18.4 et ne sera plus tenue à payer le boni d'assiduité. Cette augmentation obtenue par le syndicat est rétroactive à la date de la première demande.

On prend des vacances

L'Union nationale du vêtement continuera comme par le passé à avoir son service des camps de vacances pour ses membres. Ces camps sont situés à Pointe-Claire et à Mont-Rolland. Les ouvriers du vêtement intéressés à prendre des vacances à ces camps peuvent s'adresser au responsable des camps de vacances de l'Union nationale du vêtement, 1231 est, rue Demontigny, FA. 3694.

Association des concierges d'écoles

L'Association des concierges d'écoles du district de Montréal vient d'être reconnue par la commission des relations ouvrières du Québec comme agent de négociations

pour une convention collective du travail.

La Commission des écoles catholiques de Montréal a envoyé à M. La Caire, agent d'affaires de ce syndicat, une lettre dans laquelle elle reconnaît le syndicat comme seul agent de négociations pour tous les concierges, qu'ils soient membres ou non du syndicat par la Commission des relations ouvrières, le gouvernement a autorisé la formation d'un Comité d'arbitrage qui doit siéger incessamment. Le représentant du syn-

dicat sur ce comité sera M. Maurice Julien, avocat, de Montréal. L'Association prépare un mémoire en 14 points qui sera présenté audit comité.

A la Belding-Corticelli

L'organisation va très bien: les ouvriers signent des cartes d'adhésion et payent la contribution du premier mois en grand nombre. Les résultats sont satisfaisants. L'organisation de cette manufacture a pour but l'obtention d'une convention collective.

A la Dominion Coal

M. La Caire, agent d'affaires, nous apprend que par deux fois, la Commission des relations ouvrières a reconnu officiellement l'Union nationale des déchargeurs de charbon de Montréal et de la banlieue. Les discussions pour signature d'une convention collective commenceront incessamment.

Employés d'hôpitaux

M. La Caire, agent d'affaires, nous informe qu'on a ap-

porté récemment des amendements à l'ordonnance No 11; ils paraîtront sous peu dans la Gazette officielle. Ces amendements procurent des avantages nombreux aux employés d'hôpitaux.

Syndicat des employés pompes funèbres

La convention collective sera renouvelée le 17 juillet. Il y aura des amendements apportés à la convention pour la rendre encore plus avantageuse aux employés des pompes funèbres.



Portez-le à **VOTRE** bras!

Cet insigne indique le *volontaire*, celui que le courage, l'enthousiasme et la détermination placent au premier rang de notre armée. Tout homme valide peut obtenir le privilège de le porter. Répondez, jeunes gens, à l'appel du pays, préparez-vous à libérer la France, toute l'Europe, aux côtés

de nos vaillants alliés. Et rappelez-vous que l'infanterie est vraiment la reine des batailles.

Devenez volontaire, enrôlez-vous aujourd'hui, grossissez les rangs des valeureux combattants qui assureront le triomphe d'une cause juste et sacrée.

QUELS SONT LES CONGÉS ACCORDÉS AU CANADA?

Vous avez 14 jours de permission (congé) tous les 12 mois, et de fréquents congés de fin de semaine ainsi que de courtes permissions pour les fêtes.



Où puis-je m'engager volontairement **AUJOURD'HUI?**

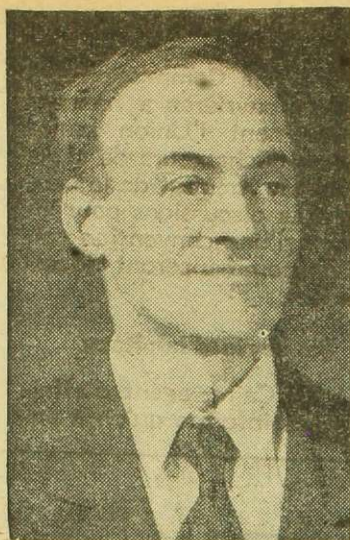
Au plus proche centre de recrutement. Si vous ne savez pas où aller, écrivez aux quartiers-généraux du recrutement de l'Armée situés dans la ville la plus proche de chez vous.

ENGAGEZ-VOUS AUJOURD'HUI



DANS L'ARMÉE ACTIVE

Décorés de la Médaille du Mérite diocésain



Le 8 juin, Son Eminence le Cardinal Villeneuve a attribué la Médaille d'argent du mérite diocésain à quatre personnes dont deux de nos chefs syndiqués bien connus de Québec. Ce sont MM. Lauréat Morency, (à gauche) et Alphonse Roberge (à droite). Félicitations aux décorés.

ANDRE DUCHARME, b.a., l.l.l.

AVOCAT et PROCUREUR

275 St-Jacques ouest - HA. 2276 - Le soir : 4491 St-Denis - CA. 5846

Examen de la vue — Lunetterie
De 2 h. à 5 h.; de 7 h. à 9 h.
et sur rendez-vous.

JOSEPH GERMAIN
OPTOMETRISTE

3445, rue St-Denis, Tél. PL. 1313

MANUEL DE L'INVENTEUR
10\$ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 ST-CATHERINE EST MONTREAL

Service de librairie de la C. T. C. C.

Commandes à 3447 St-Hubert, Montréal

Encyclique <i>Rerum Novarum</i> , de Léon XIII	.15 unité
Encyclique <i>Quadragesimo Anno</i> , de Pie XI	.25 unité
"La Restauration de l'Ordre Social". Lettre collective des Evêques	.05 unité
Eléments de Morale Sociale par E. Delaye, S.J.	.75 unité
Pour un Ordre Social Chrétien, par Lorenzo Gauthier	.40 unité
Plans d'Etude sur la Restauration Sociale Richard Arès, S.J.	.25 unité
Une Charte Officielle du Syndicalisme chrétien (Pensées du Saint-Siège sur les syndicats catholiques)	.10 unité
Pour Restituer à l'Edifice Social son Equilibre, par par S. Em. le Card. Villeneuve	Gratuit
Syndicalisme Catholique Canadien, par Maximilien Caron, avocat	.05 la douz.
"Esclave ou Maître chez nous", J.-C. Leclaire, ptre	.10 unité
TRACTS DE LA C. T. C. C.:	
No 2—"Le Problème des Salarisés... Sa Solution", par M. l'abbé Jean Bertrand (100 p., \$4.00)	.05 unité
No 4—"L'Organisation du Travail de Demain" par M. Alfred Charpentier	.05 unité
(Les numéros 1 et 3 sont épuisés)	
L'Atelier Syndical Fermé, Alfred Charpentier	.10 unité
De l'Internationalisme au Nationalisme, Alfred Charpentier	.15 unité
Eucharistie et Syndicalisme, Alfred Charpentier	Gratuit
Réalizations de la C. T. C. C.	Gratuit
Réalizations de la Fédération nationale du textile (anglais)	Gratuit
No 4—"Labour in the Coming Days", by Alfred Charpentier	.05 each
Series of many articles on our labour Movement by Alfred Charpentier	Gratuit
Workers of Quebec organize on Catholic Plan, E. D. Chicano	Gratuit
(pour Cercles d'Etude)	
Séries complètes du bulletin d'étude "Le Syndicaliste" (années 1940-41; 1941-42)	.55 par série

Aux bureaux du Président général et du Secrétaire général, nous disposons encore d'une forte quantité des deux séries complètes du bulletin d'étude *Le Syndicaliste* (années 1940-41, 1941-42). Ces séries se vendent 55 sous chacune.

Fondation d'un syndicat de journaliste

Après avoir reçu de la Commission des relations ouvrières de Québec, en date du 8 mars derniers, la reconnaissance officielle au sens de la nouvelle loi des Relations ouvrières le Syndicat des journalistes a soumis ses demandes à l'administration de la "Presse" qui les a accueillies avec la plus parfaite humanité.

Au cours des pourparlers qui ont suivi, il a obtenu non seulement la reconnaissance officielle avec la clause de préférence syndicale, mais en plus des avantages de salaires très appréciés.

Comme nous le fait remarquer avec raison M. G.-A. Gagnon, président de la Fédération des métiers de l'imprimerie, qui a été l'organisateur et l'animateur de ce syndicat, la fondation d'une union professionnelle parmi les journalistes fait époque; en effet, M. Gagnon nous affirme que ce syndicat est le premier du genre non seulement au Canada, mais dans toute l'Amérique du Nord. Notons qu'un cercle d'études a déjà été formé et que le R. P. Jacques Cousineau, S.J., a été nommé d'office aumônier attitré de syndicat.

Deux volumes pour les ouvriers de la construction

Grâce à l'initiative de M. Gabriel Rousseau, directeur général des Ecoles d'Arts et métiers, deux nouveaux manuels concernant les métiers de la construction viennent d'être publiés. Ce sont "Le Guide du constructeur", tome 1, et l'"Equerre de charpente", chapitre de l'ouvrage précédent. Ces deux ouvrages qui sont l'oeuvre de M. Charles Grenier, architecte, constituent une vraie mine de renseignements théoriques et pratiques pour les ouvriers de la construction en général et plus spécialement pour les charpentiers-menuisiers. M. Osias Filion, président de la Fédération du bâtiment, invite fortement tous les ouvriers de la construction à se procurer ces deux volumes. Nous sommes heureux d'annoncer que la C.T.C.C., par l'intermédiaire de son service de librairie, met à la disposition de nos syndiqués ces deux volumes aux prix suivants: \$1.40 pour le "Guide du constructeur", et \$0.20 pour "L'équerre de charpente", frais de poste compris dans les deux cas.

Notons que les prix réguliers de ces volumes sont respectivement de \$1.75 et de \$0.25.

Bravo, syndiqués!

L'assurance-maladie est à l'ordre du jour. Les plans d'assurance-maladie devraient-ils être institués par le gouvernement fédéral ou par les gouvernements provinciaux? ne devraient-ils pas au contraire être laissés à l'initiative des individus ou des groupements s'occupant de la question sociale? autant de questions qui ont été posées récemment devant le public.

Conscients de l'importance de ce problème et convaincus avec raison des grands dangers de l'ingérence gouvernementale en matière d'assurance-maladie, des personnes de la ville de Québec à l'esprit progressif ont jeté dernièrement les bases d'une coopérative de santé.

Fait à souligner, plusieurs syndiqués catholiques ont été appelés à faire partie du conseil d'administration de cette nouvelle organisation. Ce sont: Mlle Bernadette Lachance, MM. Maurice Dussault, Antoine Verret et Omer Pagé; nous sommes heureux de féliciter ces syndiqués de cette belle marque de confiance qu'on leur a témoignée.

Nous profitons de l'occasion pour inviter tous les syndiqués de la ville de Québec à faire partie de cette Coopérative de santé. Il en sera de ce nouveau groupement comme de tout groupement; il ne sera puissant que s'il possède de nombreux membres convaincus et ayant à coeur de faire leur part dans la réorganisation sociale qui s'impose.

On nous informe que plusieurs syndicats de différents centres ont mis à l'étude cette question de l'assurance-maladie.

M. Maurice Dussault, officier de la Coopérative de santé de Québec, et secrétaire adjoint de la C.T.C.C., sera très heureux de fournir à l'occasion toute information relative à cet organisme; on peut communiquer avec lui, à 19 rue Caron, Québec.

A. B.

Appel aux charpentiers menuisiers

Le Syndicat des charpentiers-menuisiers de Montréal étant dans l'impossibilité de fournir la main-d'oeuvre nécessaire dans ce métier, pour les différents contrats de construction dans Montréal, désire avoir la plus étroite collaboration des syndicats des charpentiers-menuisiers de l'extérieur de la ville afin de pouvoir fournir au plus vite les charpentiers-menuisiers demandés. Il y a actuellement des chantiers de construction à Montréal où l'on travaille 10 heures par jour avec payement pour 11 heures, ce qui donne un salaire hebdomadaire de \$57. Inutile de venir à Montréal sans avoir auparavant obtenu le transfert du

Service sélectif de votre localité, ainsi que la carte de voyage du syndicat. Toute information à ce sujet pourra être obtenue de M. Aldéric Gosselin, agent d'affaires du syndicat des charpentiers-menuisiers, à 1231 est, rue Demontigny, Montréal, FA. 3694.

Pharmacie PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessala
MONTREAL

Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

GASTON GIBEAULT

AVOCAT

STE-AGATHE-DES-MONTS

Tél. 60 3 rue Préfontaine

MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR

JULIEN & JULIEN

Tél. LANcaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC
Hon. Hector PERRIER, C.R., ministre
Jean BRUCHESI, sous-ministre

Les Ecoles d'Arts et Métiers

COURS DU JOUR ET DU SOIR

dans les principaux centres industriels de la province
7345, RUE GARNIER - Tél. CRescent 2151

Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Deux produits de CHEZ NOUS
CRAVATES et ECHARPES



Manufacturés par
N. LATULIPPE